

FRANÇOIS PERIN

Dictionnaire de l'imagination créatrice

Textes rassemblés par Jules Gheude

© Jules Gheude, 2019

Je ne suis pas dans les nuages de l'abstraction, ma théorie s'inscrit dans le réel vivant.

« Face à la presse », émission télévisée RTBF, 30 mars 1980

Je reprendrai, en conséquence, en solitaire, le chemin difficile des vérités insupportables.

Démission du Sénat, le 26 mars 1980

Il n'y a pas d'âge digne d'envie. Chaque âge doit être vécu comme tel. Mais la flèche du temps ne doit jamais être dirigée vers nous. Il n'y a rien de plus agaçant que les vieillards égocentriques.

« Tabous – Chemins croisés », Éd. du Céfal, Liège, 2001

Avant-Propos

Sous ses diverses casquettes – professeur d’université, homme politique, chroniqueur, essayiste et dramaturge –, François Perin (1921–2013) ne cessa d’être un agitateur d’idées.

Ayant perçu, dès l’adolescence, la Belgique comme *bâtarde et médiocre*, il mit toute son énergie à la réformer de façon à ce qu’elle puisse mieux refléter la réalité des divers peuples qui la composent. Il joua ainsi un rôle majeur dans l’instauration du fédéralisme. Mais, très vite, il réalisa que celui-ci ne pouvait satisfaire l’appétit d’un courant nationaliste flamand de plus en plus influent.

Le 26 mars 1980, il démissionna spectaculairement de sa fonction de sénateur, considérant ne plus pouvoir rester parlementaire d’un État qui n’existait plus. La Flandre s’était bel et bien érigée en Nation, compromettant, de facto, la survie du Royaume de Belgique.

Il prit alors la plume pour préparer les esprits francophones à cet après-Belgique, qui, à ses yeux, s’avérait désormais inéluctable.

À travers divers essais et de nombreuses chroniques, il s’employa aussi à désenrayer la démocratie en nous livrant les recettes permettant d’accéder à une société à la fois plus solide et plus libre.

Sa chasse aux mythes, aux dogmes, aux conservatismes fut sans relâche. Avec une imagination créatrice et une clairvoyance hors du commun, il nous indiqua la voie à suivre pour atteindre un nouvel humanisme, dégagé des gangues du christianisme et du rationalisme.

L’athée qu’il fut ne l’empêcha pas d’être passionné par les grands mystiques, ainsi que par la philosophie bouddhiste. Le XXI^e siècle, il l’envisageait comme *une nouvelle Grèce pacifiée*, libérée de *toute agitation vaine* et empreinte de *sagesse méditative*.

François Perin fut en avance sur son temps. L’actualité tourmentée nous en apporte la preuve évidente.

ABSTRACTION

Souveraineté nationale, volonté générale, démocratie, citoyenneté, liberté, droits de l'homme, tout notre langage juridico-politique est submergé d'abstractions. L'histoire des deux derniers siècles a montré qu'elles n'étaient pas inoffensives. L'abstraction est le vêtement qui sert d'alibi aux pouvoirs réels : au XIX^e siècle, les élus de la bourgeoisie prétendaient sans vergogne légiférer au nom de la nation ; au XX^e siècle, les gouvernements sont faits et défaits par des oligarchies de partis, au nom du peuple souverain. C'est sous le même masque de la légitimité populaire que s'imposent les régimes fascistes et communistes.

« Germes et bois morts dans la société politique contemporaine », Éd. Rossel, Bruxelles, 1981

AFRIQUE

Les États et leur corollaire inévitable, les armées locales, séquelles du mimétisme post-colonial, sont les pires fléaux de l'Afrique décolonisée. Comment libérer l'Afrique une seconde fois ? Il faudrait une vaste collaboration eurafricaine, pour rétablir les peuples nombreux dans leur authenticité, sur leurs véritables territoires, avec leur solidarité traditionnelle et presque instinctivement communautaire, les aider techniquement à assurer leur propre survie, surtout alimentaire, et fédérer au sommet, en quelques vastes zones, ces multiples territoires naturels.

L'ordre pourrait être maintenu par la tradition coutumière au sein de chaque communauté : il faudrait débarrasser l'Afrique de ses armées inutiles et meurtrières, dégorger les villes, centres de déracinements explosifs et de corruptions administratives ; il faudrait accepter que les Conseils supérieurs des grandes zones soient composés à la manière africaine, par délégation des groupes naturels et non par des organisations imitées d'Europe. Pourquoi s'obstiner à concevoir l'Afrique comme l'Europe : la Nation, l'armée, l'administration, le suffrage universel et les partis politiques. N'est-il pas prouvé désormais que cela n'y a aucun sens ?

Une science ethnographique africaine s'est développée notamment en Europe, objective et désintéressée ; avec la collaboration de nombreux Africains d'élite d'aujourd'hui (que jalourent d'ailleurs ces parvenus que sont les chefs militaires post-coloniaux) et en s'inspirant de ses travaux, il est possible de rendre à l'Afrique le vrai visage de sa réalité dégagée de ses barbarismes primitifs.

N'est-il pas possible de collaborer à la réparation de dégâts que nous avons causés même en croyant bien faire ?

« L'Europe en question – Les vérités dangereuses », Club CRéER, 22 mai 1979

(...) si elle (Ndlr : l'Europe) était unie, n'aurait-elle pas le devoir de restaurer l'Afrique après les dommages de la colonisation ? Près d'un siècle après la conférence de Berlin de 1885, elle pourrait tenter de passer l'éponge pour tout recommencer à partir des cellules de base qui subsistent encore, les centaines de tribus avec leurs territoires, leurs traditions, leurs sentiments de commune appartenance, leur solidarité profonde. Si seulement on pouvait les débarrasser du carcan de leurs États et des cicatrices douloureuses que sont souvent leurs frontières ! Il ne s'agit pas de créer des centaines d'États souverains, mais bien de faire coïncider des circonscriptions politiques et administratives autonomes avec les réalités humaines, tout en les intégrant dans une vaste unité africaine noire avec monnaie unique, marché commun, dirigée par un Conseil supérieur de l'Unité africaine : on pourrait ainsi associer l'héritage du passé et les nécessités du développement de la civilisation moderne.

L'ordre y serait mieux maintenu par la solidarité tribale que, du haut de faux sommets, par des armées au pouvoir arbitraire.

Une telle entreprise de libération véritable des peuples demanderait la coopération de l'Europe entière.

« Germes et bois morts dans la société politique contemporaine », Éd. Rossel, Bruxelles, 1981

ANTICLÉRICALISME

Le piège de l'anticléricalisme est en effet de ne vouloir rien comprendre à la religion. Puisque celle-ci véhicule le cléricisme, le moyen le plus simple et le plus efficace n'est-il pas de rejeter tout en bloc ? Toute

nuance, toute analyse de la complexité du phénomène ne désarment-elles pas l'indispensable méfiance ? Comment dissocier les parfums suaves des poisons mortels ?

On commence à s'apercevoir en cette fin de siècle que cette attitude est réductrice de la richesse de la nature humaine.

Le discours rationnel peut aussi bien ratatiner la sensibilité humaine. On mesure la perte immense des dieux grecs : ils ne révélaient pas de vérités, n'avaient pas de théologiens mais seulement des conteurs et des poètes. Leurs prêtres n'étaient que des desservants des cérémonies et des temples ; sans doute servaient-ils le pouvoir, mais ils ne pouvaient ni s'en emparer ni lui enjoindre d'obéir.

« Tabous – Chemins croisés », Éd. du Céfal, Liège, 2001

ARGENT

(...) les libéraux, qui se sont tant méfiés des Princes et des États, en brandissant contre eux la liberté, ont trop souvent oublié que sans les deux autres termes de leur trilogie, sans l'égalité et la fraternité, la liberté débouchait sur la jungle et sur l'écrasement des uns par les autres. A force de se méfier à juste titre de l'État, *ils ne se sont pas méfiés de l'argent* jusqu'à ce que celui-ci les conquière et étouffe leur passion première pour la libération de l'homme.

« Lettre ouverte aux membres du Rassemblement Wallon », « Forces Wallonnes », 13 mars 1971

J'ai pensé à l'époque où, comme jeune fonctionnaire du ministère de l'Intérieur, j'ai touché mon premier billet de mille francs. Savez-vous ce que j'en ai fait ? Une cocotte, en me disant : toi, mon ami, tu ne deviendras jamais esclave de l'argent.

« Le Soir », 15 juin 1974

(...) l'argent qui peut être, lui aussi, liberticide, si aucun contrepoids ne vient annuler ses excès.

Texte rédigé pour le Congrès PRL de Bierges du 17 mai 1981

Nos sociétés libres sont-elles fondées sur des citoyens informés ou sur des citoyens conditionnés par la publicité, donc par l'argent ?

Le libéralisme a été une révolution réussie après des décennies de péripéties pour libérer les êtres humains à l'égard du despotisme du pouvoir politique. N'y a-t-il pas un libéralisme qui se méfie de l'argent et qui tend à libérer l'être humain de sa dépendance à l'égard de cet argent, préférant le consommateur bien informé au client conditionné par une publicité qui vise son inconscient plutôt que son choix conscient, et promeut un citoyen, électeur informé plutôt qu'un électeur bluffé par la grande foire de la « pub » électorale ?

C'est ce libéralisme-là que je choisis. Mais on me dit qu'il n'existe pas. Qu'en pensez-vous ?

« La politique et l'argent », Dans « Pourquoi Pas ? », 5 novembre 1987

ARMÉE

La coalition des menacés est la seule méthode pour contenir les ambitions d'une hégémonie agressive.

Les armées nationales des petits pays sont, à cet égard, dérisoire et finalement dangereuses par leur faiblesse congénitale. L'armée belge serait-elle la mieux équipée du monde, elle manque totalement de force psychologique. Le laisser-aller, l'impéritie, le sentiment d'impuissance, sinon de ridicule, dominant fatalement les esprits. C'est l'inévitable résultat de la conscience de n'être rien.

Intégrés dans une armée européenne, soldats et gradés éprouveraient le sentiment reconfortant d'appartenir à une collectivité qui aurait enfin cessé d'être dérisoire à l'échelle du monde. (...)

L'armée belge n'a plus aucun sens. La Belgique n'était qu'une pièce sur l'échiquier diplomatique européen du XIX^e siècle, où s'affrontaient nos trois voisins : Grande-Bretagne, Allemagne, France. Elle jouait le rôle d'État-tampon. (...)

À qui sert un État-tampon entre États qui, par la force des choses, ne sont plus rivaux ?

« Germes et bois morts dans la société politique contemporaine », Éd. Rossel, 1981.

ART MODERNE

J'y trouve (Ndlr : dans la peinture moderne) souvent l'expression du cauchemar contemporain. Il y a une foule d'écoles mais beaucoup d'entre elles relèvent de l'« école de la neurasthénie contemporaine ». Elle projette sur les toiles l'anxiété ou les obsessions propres à notre siècle. La peinture qui est encore l'expression de la vitalité ou de la joie devient rare. J'espère qu'une sorte de choc spirituel, chargé d'énergie vitale, permettra à l'art, qu'il soit architectural, pictural ou musical, de réincarner la joie créatrice de vivre.

« La Libre Belgique », 28 décembre 1974

Stravinski, Ravel ont été des révolutionnaires, mais le public a suivi. Les autres, non ! Ils sont coupés des auditeurs. Il y a une décadence par le haut, une sophistication, un peu si vous voulez comme à Alexandrie par rapport à la Grèce classique. Car notez bien que ces musiciens modernes savent tout : ils ont une science extraordinaire. Je suis un béotien par rapport à eux ! Mais eux, c'est le contraire !

« Pourquoi pas ? », 31 août 1978

Les tragédies de notre siècle ont généré un art moderne reflétant une philosophie du pessimisme nihiliste, du désespoir, de l'absurde et du non-sens. Cette rupture fit craquer les carcans de l'art traditionnel. La cassure libéra sans doute des artistes de talent dont certaines œuvres passeront à la postérité. Mais en croyant qu'innover était en soi un acte créateur d'art, on ouvrit la porte à une cohorte incroyable de barbouilleurs et de fumistes qu'Hélène Parmelin eut le courage, en 1969, de qualifier d'*anartistes* «... pour fustiger l'absence de pensée, de recherche, de création, de connaissances, de lucidité et d'humilité ». Elle osa accuser les critiques d'art de complicité. Les « galeries » et la cohorte extravagante et mondaine des snobs submergèrent la planète. Mais il fallait beaucoup d'argent pour suivre le mouvement. Même le

prolétaire cultivé, celui qui n'a d'autres ressources que le fruit de son travail (un professeur, par exemple), n'a jamais pu s'offrir que des reproductions.

Lénine aurait-il eu raison. L'art moderne ne serait-il que le fruit de la décadence occidentale.

Pour avoir osé évoquer un recul et non un progrès, Luc Ferry et André Comte-Sponville se sont fait traiter de fascistes par certains intellectuels de gauche. Mais ceux-ci ne se sont-ils pas érigés en juges suprêmes de toute chose en lieu et place du prolétariat réel dont ils s'instaurent l'incarnation par le mystère, tout intellectuel, de l'alchimie idéologique ?

« Tabous – Chemins croisés », Éd. du Céfal, Liège, 2001

AUTOMOBILE

Je commence à éprouver pour l'automobile, qui me paraît être le symbole de la stupidité de la civilisation occidentale industrielle avec son égocentrisme et son gaspillage aveugle, une répulsion presque haineuse.

« La Libre Belgique », 28 décembre 1974

BELGIQUE

La Belgique est un pays d'entre-deux, née des accidents de l'histoire et composée de territoires divers qui n'ont pu être ni hollandais ni français.

« La Belgique au défi », Imprimerie coopérative, Huy, 1962

L'histoire des divers territoires qui finirent par former la Belgique montre à quel point les peuples ont été étrangers à leur propre destin. Ces territoires et les populations qui y vivaient ont été, de siècle en siècle, ballotés du pouvoir d'un prince à celui d'un autre (...).

En Belgique plus qu'ailleurs encore, l'histoire comme science objective dégagée de toute déformation opportuniste, permet d'opérer une totale

démystification de l'État. Des historiens trop « officiels » et les manuels scolaires ont tendance, consciemment ou non, à projeter artificiellement dans le passé le plus lointain, une réalité étatique essentiellement relative, contingente et éphémère. (...)

Pour les manuels scolaires, l'histoire de Belgique commence avant Jules César ! D'autres projettent rétroactivement l'État belge et la voient naître, sinon avec la Lotharingie, du moins avec les ducs de Bourgogne. Tout cela est absurde et ne correspond qu'à des fictions, des rêves ou des besoins de justification.

En vérité, et très modestement, l'histoire de Belgique commence, presque par accident, par un compromis entre la volonté des grandes puissances européennes et la volonté de ceux qui se jetèrent dans l'émeute : en septembre 1830.

« La Belgique au défi – Flamands et Wallons à la recherche d'un État », Imprimerie coopérative, Huy, 1962

La Flandre est devenue un État dans l'État. (...)

Si aucune révision constitutionnelle n'intervient à temps, l'éclatement du pays pourrait se solder par des institutions centrales très simples : des délégations des gouvernements wallon, flamand et bruxellois se concertent d'une manière régulière au sein d'un conseil fédéral et passent des conventions entre États pour la gestion d'intérêts communs. (...) Les trois parties gardent la plénitude leur souveraineté : seules des conventions entre voisins régleraient les problèmes auxquels ils seraient inévitablement confrontés. C'est une forme de confédération centrifuge.

« Le Défi belge – Flamands et Wallons à la recherche d'un Etat », Imprimerie coopérative, Huy, 1962

Après avoir entendu toutes les déclarations qui ont été faites ces derniers temps et particulièrement au cours du présent débat, après avoir vu, échec après échec, tous les événements de ces dernières années, je ne parviens plus, en conscience, à croire en l'avenir de notre État. Il est difficile de rester parlementaire d'un État auquel on ne croit plus et dont

le système politique paraît absurde, et représentant d'une nation – selon les termes de la Constitution – qui n'existe plus. Je remets ce jour ma démission de sénateur au président de cette assemblée.

Mon motif est simple et triple. La Belgique est malade de trois maux, incurables et irréversibles. Le premier mal, je l'ai dit antérieurement, est le nationalisme flamand, qu'il s'avoue ouvertement ou non. Le second, c'est que la Belgique est livrée à une partitocratie bornée, souvent sectaire, partisane, partielle, parfois d'une loyauté douteuse au respect de la parole donnée et de la signature, mais très douée pour la boulimie, avec laquelle elle investit l'État en jouant des coudes, affaiblissant son autorité, provoquant parfois le mépris public. Le troisième mal, irréversible et incurable, c'est que la Belgique est paralysée par des groupes syndicaux de toutes natures – des médecins aux syndicats traditionnels – intraitables et égoïstes, irresponsables, négativistes et destructeurs finalement de toute capacité de l'État de réformer quoi que ce soit en profondeur.

Et il n'y a rien, ni homme, ni mouvement d'opinion, pour remettre tout cela à sa place et dégager l'autorité de l'État au nom d'un esprit collectif que l'on appelle ordinairement la nation, parce que, dans ce pays, il n'existe plus de nation. Voici, Monsieur le Président, ma démission de sénateur. Je reprendrai, en conséquence, en solitaire, le chemin difficile des vérités insupportables. Adieu.

Sénat, 26 mars 1980

Cela fait des années que je pressens ce qui va arriver : les Wallons et les Bruxellois vont se retrouver assez bêtement belges tout seuls. Après d'éventuelles élections qui n'auront qu'exacerbé le malaise dû à une crise financière et économique insoluble, le malheureux chef de l'État se mettra à courir après un gouvernement introuvable : la Belgique peut disparaître par « implosion ».

Qu'est-ce qui empêcherait les Flamands de proclamer unilatéralement leur indépendance et d'affirmer leur nation ? Ils ont créé tous les instruments de leur future légitimité. (...)

Les Wallons ont beau se proclamer belges. Quel est celui d'entre eux qui se battrait pour rétablir la Belgique contre la volonté des Flamands ? Poser la question, c'est la résoudre. Les Wallons pourraient se retrouver indépendants à leur corps défendant ; contraints à une discipline dont ils n'ont aucune idée, devenant eux-mêmes les débiteurs de leurs fameux droits acquis. (...)

La seule nationalité à laquelle les Wallons pourraient facilement s'assimiler après que la nationalité belge leur eut claqué entre les mains, est la nationalité française (...). Encore faudrait-il nettoyer seuls nos écuries auparavant, car la France n'est pas demanderesse et n'a aucune envie de prendre des fous en charge. Les Wallons sont en face d'un drame avec lequel ils ne pourront louvoyer : ils devront apprendre durement la leçon des réalités. Ils pourront toujours faire la grève contre eux-mêmes, comme le serpent se mord la queue.

Jamais l'Europe, ni l'OTAN, dira-t-on, ne laisseront éclater la Belgique. Que pourraient-ils faire : débarquer les « Marines » pour nous apprendre par la force à vivre ensemble ? Au contraire, la Belgique est un partenaire si peu fiable que nos alliés ne seraient peut-être pas fâchés de la voir, disparaître. (...)

En 1830, le sort de la Belgique a été, après les journées révolutionnaires de septembre, joué sur le plan international. Il pourrait en être de même de sa probable « implosion ».

« La Meuse », 28 avril 1981

Le compromis diplomatique franco-anglais de 1831 donna naissance à la Belgique, c'est-à-dire à un petit État francophone bâti sur le modèle du Royaume de France de Louis-Philippe. La bourgeoisie, qui avait tout pouvoir, l'accepta. Elle était linguistiquement homogène. Gravement compromises un siècle et demi plus tard par l'irréversible poussée du sentiment national flamand, les chances de survie de ce petit royaume sont douteuses. Les Flamands se sont forgé un sentiment collectif puissant de génération en génération, par la voie d'une émancipation culturelle, linguistique, politique et sociale, au milieu de péripéties pénibles et de sentiments ambigus ou contradictoires.

« Germes et bois morts dans la société politique contemporaine », Éd. Rossel, Bruxelles, 1981

Il n'y a pas de place dans ce petit royaume pour deux nations : la belge et la flamande.

La contestation obstinée et souvent virulente de cette dernière finira-t-elle par avoir raison de la première ?

À leur corps défendant, les Belges d'expression française seront-ils acculés tôt ou tard à rechercher une nationalité de rechange ?

« Germes et bois morts dans la société politique contemporaine », Éd. Rossel, Bruxelles, 1981

À défaut d'une Nation, était-elle-même un État ? Elle m'apparaissait comme un ensemble d'administrations gérée en indivision par leurs vrais propriétaires : les partis et les organisations sociales diverses, qui s'y taillaient des zones d'influence. Les réalistes de tous les partis s'installaient au sein de ce système, pour y défendre les intérêts de leurs mandants. Chaque parti n'avait d'autre patrie que lui-même et d'autre souveraineté de référence que son propre corps électoral.

La Nation belge n'avait été qu'une fiction du XIX^e siècle, résultant de l'équilibre européen post-napoléonien. Son homogénéité ancienne se fondait sur la bourgeoisie, c'est-à-dire sur 2 % de la population.

La démocratie fondée sur la liberté et sur le suffrage universel allait défaire fatalement cette Nation artificielle, soutenue par la seule bourgeoisie du siècle passé.

« Histoire d'une nation introuvable », Éd. Paul Legrain, Bruxelles, 1988

Un État ne peut tenir comme cela, et la Belgique se démantèle tout doucement faisant apparaître la réalité des peuples qui la composent. C'est un processus lent. Rendez-vous au XXI^e siècle ! On se chamaillera encore d'ici là : les conseils des ministres servent à cela, on s'y querelle et puis on négocie. C'est un souk ! Mais c'est la définition même de la Belgique cela, pas sa perversion !

« Le Soir », 10 mars 1986

Cher Ami (Ndlr : flamand), je vous le demande, puisque la démocratie fondée sur le suffrage universel a défait ce que les siècles avaient fait par la force contre nous, allons-nous obstiner à maintenir cet État qui n'est plus qu'une caricature de nation dans un climat de confusion et de chamaille perpétuelle ? (...)

Ne devrions-nous pas nous tourner vers les nations voisines de même langue dont nous avons été écartés par la force à des époques où « les princes s'arrachaient les pays comme des ivrognes à la terrasse se disputent les plats ? » (Marguerite Yourcenar, « L'Œuvre au noir »). On nous dira : nos voisins ne veulent pas de nous et nous méprisent ! C'est hélas vrai : « Vae victis ». Les diplomates pratiquent l'immobilisme absolu pour éviter toute turbulence pendant la fragile construction de l'Europe unie.

Patientons donc un peu en calmant provisoirement le jeu, en laissant faire notre Premier ministre, qui tient obstinément au « pôle des 3 % » (Ndlr : pour ce qui concerne le déficit budgétaire). Après, on verra où on en sera.

Si la Belgique éclate, l'Europe préférera peut-être l'absorption des morceaux par les États voisins plutôt que de devoir introduire dans l'Union trois « États-confettis » de plus.

« Lettre ouverte à un ami flamand », dans « Le Vif / L'Express », 19 juillet 1996

Il suffit qu'il ne soit pas possible de définir un accord gouvernemental après 2007 : les informateurs succèdent aux informateurs, les formateurs aux formateurs, mais aucun ne parvient à une solution, le pays ne sait plus former de gouvernement fédéral. Les Flamands diront : on s'en fiche. Ils l'ont d'ailleurs dit à plusieurs reprises : c'est simple, si vous ne voulez pas accepter nos nouvelles revendications de scissions diverses, il n'y aura pas de gouvernement. Ça peut durer un mois, deux mois, six mois... Mais à un moment donné, excédés, les Flamands, parlementaires fédéraux compris, rejoindront le Vlaams Parlement et proclameront, sans tirer un coup de fusil, l'indépendance de la Flandre. Je ne dis pas que c'est cela qu'ils veulent immédiatement. Ils veulent y arriver étape par étape.

La Région wallonne peut-elle, seule, assurer le financement de sa sécurité sociale, de sa politique de hauts salaires, etc. ? Donc, les Wallons sont acculés. Ne disposant pas de solution de rechange et n'ayant aucune envie de former une république wallonne indépendante, ils tireront sur la corde aussi longtemps qu'ils pourront. Difficile de leur donner tort, non ?

« Le Soir », 10 mai 2005

BIBLE

Je me mis aussi à lire la Bible avec une obstination scrupuleuse. Je me sentis immédiatement étranger à cet amalgame indigeste de légendes, de poésies sacrées, de prophéties ésotériques, de fureurs guerrières, de législation morale impérative et cruelle, accumulé en désordre pendant tant de siècles. Qu'avais-je à voir avec ce dieu hébreu des armées, en état de colère perpétuelle contre son peuple élu, lui infligeant d'effroyables punitions collectives tout en lui promettant une terre à conquérir au mépris du droit des autochtones ? Qu'est-ce que cette puissance obscure et sans visage, ne laissant dans son temple qu'un code enroulé et qui soumet la femme à la fidélité au mâle par la terreur de la lapidation ? Plus lassé qu'horrifié, je n'y revins plus, si ce n'est pour relire ce superbe poème d'amour qu'est le sensuel « Cantique des Cantiques ». Les curés asexués de ma jeunesse n'osaient le considérer qu'en protégeant leur regard derrière une sorte de verre fumé sur lequel l'Église avait inscrit un pudique mensonge : ce poème, selon elle, n'était que le symbole de l'amour de Jésus pour son Église.

« Franc-parler », Ed. Quorum, Ottignies L.L.N., 1996

BOUDDHISME

Dans l'enseignement de l'illustre Sage, il n'y a ni âme ni dieu ; il n'y a pas de conscience sans matière et l'une et l'autre font partie d'un flux continu, perpétuellement changeant, alors que nous sommes sujets à l'illusion de croire que notre « moi-je » est une valeur absolue.

« Le bouddhisme à la mode », dans « Le Vif/L'Express », 31 décembre 1993

Pour le bouddhisme, il n'y a pas de dieu créateur, donc pas de révélation, pas de dogmes rigides. La sagesse bouddhiste est faite essentiellement de compassion pour la souffrance. Comme toutes les religions traditionnelles, elle est née et s'est répandue à une époque où on mourait presque autant qu'on naissait. Il fallait prendre parti a priori pour la vie. L'accélération démographique effarante actuelle constitue un énorme fait nouveau, dangereux pour la survie de l'espèce. Aucun texte canonique des diverses religions ne pouvait le prévoir. Il n'est pas étonnant que, pour la sagesse bouddhiste, il y a lieu de s'adapter d'urgence pour juguler le risque d'horribles souffrances. (...)

Rome s'enferme dans le refus parce que la Loi vient de Dieu et est gravée dans la pierre. C'est un cas d'artériosclérose mortelle.

« Le pape et le Dalai-Lama », dans « Le Soir », 14 septembre 1994

À la différence de l'athée rationaliste occidental, le bouddhiste ne mobilise pas son énergie pour s'en prendre aux croyances des autres par de vains raisonnements, mais tente de se construire une sagesse personnelle, par de lentes modifications de ses états de conscience. Au stade final de la « délivrance », il ne se soucie pas plus des dieux que de lui-même. (...) Je fus très impressionné. Je ne me convertis à aucune des religions orientales, toutes couvertes, comme les autres, des sédiments de la fonction fabulatrice. (...) Mais je sortis du christianisme par la porte d'Orient.

« Franc-parler / Témoignage sur la double crise du christianisme et du rationalisme », Éd. Quorum, Ottignies L.L.N., 1996

BRUXELLES

Lorsque Bruxelles était la capitale des Pays-Bas autrichiens au XVIII^e siècle, elle comptait environ 75.000 habitants. Ces habitants parlaient un dialecte brabançon flamand mais depuis la fin du Moyen âge, l'usage occasionnel du français y était fréquent. La Cour des ducs de Bourgogne y accrédita la langue française d'une manière permanente ; ce sera la langue des princes régnants ou de leurs représentants sous les régimes espagnol et autrichien. (...)

Depuis des siècles, la seule langue culturelle de la ville est le français : mais cette langue n'était pratiquée que par une minorité, numériquement infime sous l'ancien régime, 30 à 35 % au début du régime belge, pour la bonne raison que pendant des siècles, la culture, ou simplement l'instruction élémentaire, était l'apanage exclusif de quelques-uns. La masse de la population de Bruxelles était, comme partout ailleurs dans le monde, ignare et en grande partie analphabète. Un patois populaire n'est pas une culture.

Quand les Flamands affirment que Bruxelles est une ville « historiquement » flamande, c'est à cet humus populaire ancien qu'ils sont bien obligés de se référer. Culturellement parlant, cela ne signifie pas grand-chose.

De 1830 à 1930, la « francisation » de Bruxelles va donc coïncider, en ce qui concerne sa population autochtone, avec l'élimination de l'analphabétisme et la généralisation de l'enseignement. (...)

Les flamingants affirment que cette francisation s'est faite sous l'effet de la contrainte et d'une intolérable pression sociale. Cette manière de s'exprimer est le résultat de la projection de leurs sentiments actuels dans un passé qui n'aurait même pas concevoir leur état d'esprit d'aujourd'hui. (...) Ce n'est pas la culture néerlandaise qui a été persécutée – elle n'existait pas – mais c'est l'analphabétisme et le sous-développement intellectuel qui ont été pourchassés.

Le patois flamand de Bruxelles a régressé exactement de la même manière que les patois wallons au profit de la langue de l'école : le français. Les milieux populaires se sont mis à l'étude du français de leur propre gré et dans leur propre intérêt, entraînés dans cette fièvre du savoir qui a envahi les foules à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle.

La population bruxelloise n'a pas eu, comme la population flamande, le sentiment qu'elle faisait partie d'une grande communauté méconnue et qui devait lutter, pour accéder à la culture, en faveur du développement d'une langue étrangère à celle de sa propre bourgeoisie.

Voilà l'hiatus profond qui sépare les Bruxellois et les Flamands et auquel les nationalistes flamands ne se résignent pas. (...)

Si Bruxelles n'avait pas été la capitale de la Belgique, elle aurait suivi le sort de n'importe quelle ville flamande. Sa population autochtone aurait été absorbée dans la grande communauté populaire flamande du XX^e siècle (...).

Ce qui a fait l'extraordinaire expansion de Bruxelles, c'est sa qualité de capitale du pays.

« La Belgique au défi – Flamands et Wallons à la recherche d'un État », Imprimerie coopérative, Huy, 1962

Bruxelles, qu'on ne peut supprimer d'un trait de plume à coups de lois linguistiques, deviendra ce qu'elle est déjà : une ville autonome à destin international, centre des institutions européennes, lieu de rencontre des hommes d'affaires, tribune publique des hommes politiques de tous les États d'Europe, matériellement prospère, multilingue, cosmopolite et plus apatride que jamais. (...)

L'image de Bruxelles autonome commence à se profiler dans la conscience de ses habitants : pris entre l'impérialisme de la revanche flamingante et l'émancipation wallonne, il n'y a pour les Bruxellois d'autre porte de salut que la liberté, par l'autonomie d'une grande ville, assez prospère pour survivre à l'inévitable crise de l'État belge.

Loin de la Belgique de Charles Rogier dont l'agonie est évidente et la réabsorption flamande qui est impossible, Bruxelles, ville libre dans l'Europe du Marché commun, peut subir aisément sa mutation.

« La Belgique au défi – Flamands et Wallons à la recherche d'un État », Imprimerie coopérative, Huy, 1962

À Vienne, 1.700.000 habitants, il y a un conseil municipal et un collège. Il n'y en a pas 19 ! Mais il y a 23 arrondissements. Il faudrait donc diviser Bruxelles en autant de districts que cela est nécessaire par la voie de la déconcentration administrative. Il est clair, en effet, qu'on ne peut pas envoyer tout le monde à l'état-civil, Grand-Place !

Mais Vienne se trouve dans un État fédéral. Fédéralisme très modéré et provincial : 10 provinces. Vienne est en même temps un Land et possède, à ce titre, un gouvernement régional et une assemblée législative régionale.

Quand je suis allé à Vienne, j'ai demandé à visiter les bâtiments publics. On m'a montré la présidence de la République, le siège du conseil municipal et celui du collège des bourgmestre et échevins. Et puis j'ai demandé à voir les sièges de l'assemblée législative et de l'exécutif du Land de Vienne.

Mais, m'a-t-on répondu, ce sont les mêmes. Les conseillers municipaux sont à la fois les conseillers du Land. Ils changent tout simplement de casquette suivant la convocation qu'ils reçoivent. Le bourgmestre, c'est le gouverneur. Quant au gouvernement du Land, c'est le collège échevinal. Voilà l'économie des moyens ! J'ai trouvé cela très ingénieux dans la ville de Mozart et de Strauss. Je voudrais bien que les Bruxellois valent de la même façon !

Certes, Vienne ne connaît qu'une langue. Mais je crois que l'unité de la ville qui serait en même temps la région, l'agglomération et la province permettrait de dédoubler à parité toutes les matières où les personnes sont concernées : écoles, affaires culturelles et personnalisables. Pourquoi cela troublerait-il les francophones de Bruxelles et en quoi cela lèserait-il les intérêts vitaux de la Wallonie ?

Débat organisé par le GREC (Groupe de Réflexion et d'Études Centriste), à Namur, le 15 mars 1979

Si les Flamands compromettent l'unité du pays, soit de manière directe comme le Vlaams Blok, soit de manière indirecte par le biais de la fédéralisation de la Sécurité sociale, alors il y aura à nouveau un réflexe anti-flamand à Bruxelles. Non, je ne vois pas la cause flamande progresser à Bruxelles. Pour la simple raison que les nombreux Flamands qui travaillent à Bruxelles, quelque 150.000, ne veulent pas y vivre. A peine 15 % des Bruxellois se sentent Flamands. Les récentes élections du Conseil régional le démontrent.

« Knack », 25 décembre 1991

Je sais bien qu'il y a l'énorme problème de Bruxelles. Cette ville où le français est accrédité au sommet depuis les ducs de Bourgogne, au sein d'une masse populaire de patois thiois, a été francisée à plus de 85 % de la fin du XIX^e siècle à nos jours. N'est-ce pas irréversible ?

Le nord du pays peut-il vraiment partir à la reconquête de cette grande ville où de nombreux Flamands qui y travaillent répugnent à s'y domicilier ? Bruxelles est-elle la Jérusalem des Flamands ? Comment veulent-ils l'annexer ? Par la force ? Bruxelles n'est pas Sarajevo. Les Bruxellois ne veulent pas la fin de la Belgique. Mais les Flamands cassent la corde et les menacent d'annexion, la région s'érigera aussitôt en ville libre européenne, donnant la citoyenneté complète à tous les ressortissants de l'Union européenne.

« Lettre ouverte à un ami flamand », dans « Le Vif / L'Express », 19 juillet 1996

Toute discrimination basée sur « l'identité » ou la « nationalité » est irréalisable à Bruxelles. Elle violerait grossièrement le droit belge et le droit européen. Plus la Flandre augmentera ses pouvoirs dans ces matières, plus la « communauté » flamande se révélera une fiction. Le mythe de Bruxelles, capitale de la Flandre, apparaît de plus en plus comme une absurdité, puisque le propre des institutions flamandes installées à Bruxelles est de faire de la législation qui, par définition, ne peut s'appliquer sur le territoire où ces institutions sont pourtant implantées.

En fait, le mouvement flamand s'est donné deux objectifs inconciliables : accroître la compétence législative de la Flandre dans le plus grand nombre de matières possible et persister contre l'évidence à qualifier Bruxelles de « capitale de la Flandre ». (...)

Dès que les fantasmes sont confrontés aux réalités, ils s'évanouissent comme des mirages.

« Fédéralisme, fantasme et confusion », dans « Le Vif / L'Express », 15 décembre 2000

Les Flamands disent que c'est leur capitale. Ce qui est insensé démographiquement. Ils sont obsédés : à l'étranger, lors d'expositions internationales, ils présentent des cartes géographiques où Bruxelles

figure en plein dans leur territoire. Mais Bruxelles est quand même en grande partie francophone et composée d'immigrés. Alors quoi ? Les Flamands ne vont quand même pas faire donner la troupe ! Bruxelles est une ville internationale. Point. Les Bruxellois, d'ailleurs, sont francophones mais francophobes. Je souhaite donc le scénario suivant : la proclamation d'indépendance de la Flandre, une négociation pacifique de la séparation et du sort de Bruxelles, et la Wallonie en France. C'est mon opinion. On va hurler ! Mais enfin...

« Le Soir », 6 août 2011

CAMPAGNE ÉLECTORALE

Les candidats, tourmentés et anxieux, ne lésinent pas sur les moyens. Ils s'adresseront, eux et les partis, à des bailleurs de fonds qui n'iront pas – même sans exercer le chantage – sans influencer, peu ou prou, l'orientation politique des sollicitateurs. Il existe donc une relation indéniable entre « l'argent » et l'irresponsabilité des électeurs, susceptibles d'être séduits par la publicité. (...)

Il faut ajouter à cela le processus d'auto-excitation engendré par la compétition et l'inévitable angoisse qui l'accompagne. On a vu des intellectuels de grande classe trépigner comme des enfants capricieux ou des gamins farceurs échauffés par les jeux, au milieu d'une bataille narcissique d'affiches, de portraits et de tee-shirts.

« Germes et bois morts dans la société politique contemporaine », Éd. Rossel, Bruxelles, 1981

CHÔMAGE

Si nous nous contentons de combattre la perte de l'emploi par les moyens habituels, ceux-ci mèneront fatalement l'État à la faillite. La notion même de chômeur devrait disparaître : celui qui perd son emploi devrait acquérir d'office la qualité d'apprenti ou d'étudiant rémunéré, ou, tout au moins, de travailleur à temps partiel. Dans ce dernier cas, la rémunération serait calculée en comparant le niveau de l'allocation donnée par l'État au salaire correspondant à l'emploi perdu. On passe ainsi de l'attitude passive débilite au comportement actif et conscient, dans la recherche d'une activité socialement utile, donc du

conservatisme économique, toujours stérile, à la reconversion active. On se demande au nom de quels principes et de quelle justice sociale, les syndicats s'opposent à une telle politique de réadaptation permanente.

« Germes et bois morts dans la société politique contemporaine », Éd. Rossel, Bruxelles, 1981

CHRISTIANISME

Ainsi, depuis les premiers siècles jusqu'au XVIII^e, une logique infernale jeta les chrétiens les uns contre les autres, parce que, contrairement au polythéisme, le monothéisme chrétien, issu du judaïsme, ne pouvait concevoir qu'une seule vérité religieuse. S'il n'y a qu'un Dieu, s'il se révèle par des prophètes et surtout par un fils unique, c'est que la Vérité absolue est exprimable en langage humain. Lorsque la révélation donne lieu à plusieurs interprétations, il n'y en a nécessairement qu'une exacte. Les autres sont fausses et par conséquent nuisibles et criminelles. Comment les chrétiens, pris aux rets d'une telle logique, auraient-ils pu s'accepter mutuellement ? Pour qu'il en fût autrement, il eût fallu qu'ils admettent que le divin ne peut être approché que par la prière, la dévotion désintéressée, la contemplation, la recherche de l'état de grâce et la communion. Ils n'ont pas compris que toute expression verbale ou écrite de la croyance, parce qu'elle passe par l'intelligence humaine, n'a qu'une signification relative et approximative. La diversité des théologies, des Églises et des rites aurait dû être acceptée comme le produit inévitable de la condition humaine, au lieu de déboucher sur l'anathème, la persécution, la haine sacrée... Hélas, le fanatisme agita toutes les confessions !

« Franc-parler – Témoignage sur la double crise du christianisme et du rationalisme », Éd. Quorum, Ottignies L.L.N., 1996

CONFÉDÉRALISME

Si la nation belge m'apparaît inexistante, j'ai assisté, par contre, à la lente éclosion de la nation flamande. Une nation qui, aujourd'hui, existe bel et bien, comme le confirme d'ailleurs le préambule de la Charte flamande, adoptée, il y a deux ans, par un Parlement flamand unanime.

Cette évolution, les élites francophones se refusent à l'admettre. Tout se passe pour eux comme si la Belgique devait connaître une vie éternelle.

Or, l'option confédéraliste, qu'une très large majorité flamande prône depuis 1999, n'est, comme l'a été le fédéralisme, qu'une nouvelle étape pour accéder finalement à l'autonomie complète de la Flandre.

Préface au livre de Jules Gheude « Lettre à un ami français – De la disparition de la Belgique », Mon Petit Éditeur, Paris, 2013

COURS CONFESSIIONNELS

Je crois que, constitutionnellement, les cours de religion devraient être facultatifs. L'enseignement de la philosophie devrait être, lui, d'une tout autre nature. Ce serait une information sur les philosophies et les religions, et non pas une heure d'exhortations ni de convictions, ce que sont les actuels cours de religions et de morale. Le professeur de philosophie devrait être un historien objectif et impartial. Il ne pourra pas imposer ses convictions.

C'est possible quand on a de la conscience professionnelle. Quand j'étais professeur et que je portais des jugements de valeur, je disais toujours : « Ceci n'est pas dans la matière d'examen. »

Rencontre avec le cardinal Danneels, « Le Vif / L'Express », 2 février 2001

DIPLOMATIE

La connaissance des nations et des peuples, par la voie du journalisme et surtout par celle des sciences humaines, s'est développée à un point tel qu'on se demande quelle serait l'ambassade assez active et assez savante pour rivaliser avec la multitude des études spécialisées sur tous les peuples du monde.

Certes, restent les contacts personnels. Mais le monde officiel ne sonnet-il pas un peu faux ? L'optique des ambassades n'est-elle pas mondaine, conventionnelle et surtout superficielle ? (...)

On peut se demander si un pays aux dirigeants réalistes, surtout s'il est de dimension modeste, ne devrait pas se contenter d'entretenir des consulats, dont le rôle juridique et administratif est indispensable, et des bureaux installés sur place aux ordres du Ministre du Commerce extérieur. La prospection des marchés mondiaux est devenue une démarche vitale pour nos économies. (...)

Figées par la tradition, l'orgueil, le goût des honneurs, les ambassades ne sont plus que les séquelles d'un passé qui fut prestigieux. Leur rentabilité, en tout cas, est si faible qu'on préfère ne pas tenter de la mesurer.

« Germes et bois morts dans la société politique contemporaine », Éd. Rossel, 1981

EGO

On n'esquive « l'illusoire ego qu'en restant bien conscient, avec suffisamment d'humour et d'ironie, à l'égard de soi-même.

Lettre à Jules Gheude, 1981

Une longue expérience n'a-t-elle pas prouvé que la béatitude et la sérénité résultaient d'un patient combat contre soi-même pour sortir de la prison de l'égoïsme ? Le sentiment de délivrance et d'équilibre ne peut jaillir qu'à condition de replacer « le moi-je » dans sa modeste relativité !

Exposé devant le Conseil de l'Ordre des médecins de la province de Namur, 22 novembre 1974

(...) notre « moi-je » n'a pas plus de consistance qu'une vague de l'océan, structure instable qui n'est que frémissement éphémère du Tout. Si des esprits occidentaux se braquent sur la croyance en leur réincarnation individuelle, ils ne feront que contribuer encore plus à la dérisoire « dilatation du moi » si typique de notre civilisation incroyablement égoïste. On ne peut mieux tourner le dos à l'enseignement du Bouddha qui avait pour ambition de nous débarrasser, par la méditation sereine, de nos illusions et de notre propre outrecuidance.

« Le bouddhisme à la mode, dans « Le Vif/L'Express », 31 décembre 1993

ESPÈCE HUMAINE

Ce qu'il faut, c'est retrouver la source, la source qui jaillit. Je songe au film d'Ingmar Bergman qui porte ce titre. Il faut que les meilleurs de ceux qui pratiquent les religions les dépassent. Je connais des chrétiens qui s'interrogent sur l'avenir de l'espèce humaine.

« La Cité, 4 décembre 1973

Faute de retrouver une inspiration profonde susceptible de la rééquilibrer, notre société industrielle avancée, avec son contexte d'agressivité, de compétition et d'énervement perpétuel, jettera l'espèce humaine dans l'autodestruction.

Conférence à Spontin, à l'initiative du Lion's Club, le 13 novembre 1980

L'explosion démographique est une force d'anéantissement ; la maîtrise de la natalité ou le massacre : tel est le dilemme. Le Rwanda a répondu par le massacre. Le pape actuel n'a aucune excuse. Il a reçu, il y a quelques années, une importante délégation de personnalités scientifiques venue lui exposer ce problème. Il l'a écoutée, muet et têtue, et a persévéré dans ses homélies aveugles. Jusqu'au bout, le christianisme aura donc été une catastrophe. L'action tout aussi délétère de l'islam ne lui constitue nulle excuse. L'islam intégriste, de l'Iran à l'Algérie, religion réactionnaire, populiste et fanatique, tout à l'opposé de l'islam des poètes et des mystiques soufis, pourrait se faire le détonateur paranoïaque d'une immense masse ignorante et misérable, poussée au désespoir pour n'avoir pas su contrôler sa croissance et assimiler la modernité. (...)

Quel est le prince de l'Église qui osera interpréter les impératifs de l'Ancien Testament d'une façon relativiste ?

Si au temps de Moïse, l'impératif « Croissez et multipliez-vous » était la condition de survie, quelle voix clamera aujourd'hui avec la même autorité que l'explosion démographique fait de l'espèce humaine le cancer de la biosphère ?

Si Dieu a dit à Moïse : « Croissez et remplissez la Terre », on pourrait répondre au Seigneur : « C'est fait ! ».

Ce qui était pulsion de vie est devenu aujourd'hui menace de mort. La voix divine s'est tue.

Dieu est-il mort parce qu'il est pétrifié dans le décalogue ?

« Franc-parler – Témoignage sur la double crise du christianisme et du rationalisme », Éd. Quorum, Ottignies L.L.N., 1996

N'attendons, en aucun cas, un nouveau prophète tonnante et furieux qui prétendrait imposer au monde une loi unique portée par un verbe absolu.

Si Dieu existe, il devrait défendre formellement qu'on parlât en son nom, car tout langage humain n'a qu'une valeur contingente et relative. Toute parole qu'on lui prêterait l'enfermerait dans une prison mortelle et le nouveau verbe se pétrifierait en une idole de granit pour, à nouveau, terroriser et lapider les hommes.

L'humanité n'assurera sa survie que par la maîtrise d'elle-même en équilibre avec son milieu. Pour gagner cet équilibre, elle devrait être une nouvelle Grèce pacifiée où la diversité des écoles de philosophie et de sagesse était naturelle. Elle pourrait réinventer les noms des dieux, symboles nécessaires pour exprimer ce que la froide raison est impuissante à traduire. Elle retrouverait le sens de la fête sacrée, dont les formes peuvent varier selon le tempérament et la tradition de chaque peuple. Elle redécouvrirait les méthodes de la sagesse méditative, base d'une nouvelle vie monastique ouverte et sereine, organisée dans divers centres d'attraction d'une spiritualité agnostique et tolérante. Elle restaurerait les rites initiatiques où les disciples apprennent à se libérer de toute agitation vaine et à ouvrir, dans le silence, leur conscience à l'ultime lumière.

Les artistes libérés de l'académisme par les révolutions et les ruptures les plus provocantes, les attitudes nihilistes parfois les plus morbides de diverses avant-gardes du XX^e siècle, retrouveront peut-être le chemin

de la lumière, de la beauté et de l'harmonie pour célébrer, dans de nouveaux sanctuaires, la restauration des dieux de lumière et de gloire refoulés en nous par tant de siècles de méfiance stérile.

Entendra-t-on les incantations indicibles de musiciens visionnaires, le chant de nouveaux psalmistes, les harmonies inédites, porteuses d'une nouvelle alliance sacrée qui échappe à tout enfermement ?

Verrons-nous nos corps libérés obéir au rythme des danses sacrées, brisant à jamais l'interdit jeté sur elles par la haine de la chair ?

Il ne faut rien chercher dans les cieux, ni redouter aucun juge, ni rien attendre après la mort.

Le Royaume est nous, les vivants. Mais il nous faudra bien soulever la pierre dure qui, depuis trop longtemps, dans notre esprit, nous en bouche obstinément l'accès.

« Franc-parler – Témoignage sur la double crise du christianisme et du rationalisme », Éd. Quorum, Ottignies L.L.N., 1996

EUROPE

La Grande-Bretagne n'a jamais voulu créer l'Europe. Ne valait-il pas mieux une Europe à six, bien unie, même par la méthode confédérale, qu'une communauté élargie à un partenaire difficile, hostile à tout progrès dans l'intégration, par quelque méthode que ce soit, surtout fédérale !

« L'Europe en question – Les vérités dangereuses », Club CRéER, 22 mai 1979

Accueillir un peuple frère, libéré de l'oppression politique, et simultanément le ruiner par une libre concurrence industrielle et commerciale qu'il ne peut supporter est une étrange manière d'être solidaire de son nouveau régime politique. On risque de tourner le dos au but poursuivi et de provoquer de nouveaux drames. Il faudra donc agir cas par cas, avec de grandes précautions.

Le rébus se complique, on n'échappera pas, qu'on l'avoue ou non, aux statuts spéciaux. Pourquoi ne pas reconnaître franchement ce qui est ?

« L'Europe en question – Les vérités dangereuses », Club CRéER, 22 mai 1979

La Commission du Traité de Rome, moins connue du public, a joué un rôle beaucoup plus positif, malheureusement souvent contré ou affaibli par les réactions du Conseil des Ministres. Celui-ci représente les États et leurs intérêts.

Les Ministres n'arrêteront donc jamais de marchander ou, faute d'accords, de paralyser l'Europe, de l'affaiblir, et même de la discréditer dans l'opinion. Les membres de la Commission sont sans doute nommés sur proposition des Gouvernements des États membres mais ils ne les représentent pas. Image d'une confédération par le mode leur nomination, ils sont déjà plus que cela par le mode de leurs délibérations, indépendants des États, des partis, des idéologies. Si seulement ils pouvaient gouverner !

On ne les débarrassera pas du Conseil des Ministres, c'est-à-dire des querelles des États jaloux. Ce Conseil détient le pouvoir législatif. Il peut malheureusement l'exercer d'une façon négative. Il n'est pas admissible que le Conseil puisse rejeter une proposition de la Commission sans se montrer capable d'en adopter une autre. (...)

La Communauté pourrait se résumer comme suit : « les États gouvernent l'Europe quand ils se mettent d'accord, la Commission gouverne l'Europe quand les États se disputent et ne décident plus rien ».

Quant au Parlement, fort de sa légitimité nouvelle, tirée de l'élection au suffrage universel, il pourrait s'organiser pour jouer son vrai rôle : participer à la délibération des décisions législatives par la procédure de concertation ou de consultation obligatoire, contrôler les autorités européennes, débattre des grands problèmes et en informer l'opinion publique.

Un débat public et contradictoire en Commission parlementaire face à un représentant de la Commission ou du Conseil, diffusé largement par les mass media, voilà qui sortirait le Parlement de son incognito.

« L'Europe en question – Les vérités dangereuses », Club CréER, 22 mai 1979

La vérité est que l'Europe est concentrique : le noyau continental dont l'intégration est concevable dans un avenir convenable et une périphérie plus hétérogène dont il serait vain et dangereux de nier la spécificité (Grande-Bretagne, Portugal, Espagne, Italie, Grèce, etc.). Chaque partenaire de la périphérie mérite un statut propre.

« L'Europe en question – Les vérités dangereuses », Club CRÉER, 22 mai 1979

L'Europe a été frappée par deux grands malheurs historiques : l'effondrement de l'Empire romain et la désagrégation rapide de celui de Charlemagne.

Nos États nationaux actuels, fruits de mille ans de guerres civiles et extérieures, sont des cristallisations bien médiocres à côté de ces tentatives grandioses.

« Germes et bois morts dans la société politique contemporaine », Éd. Rossel, Bruxelles, 1981

Comment associer les nations de l'Europe libre ? La technique du fédéralisme offre des possibilités d'organisations à plusieurs étages qui comprend tant de variantes qu'elle peut inspirer les constructions les plus originales, les plus souples et les mieux adaptées, chacune respectant l'identité des nations associées.

La répartition des tâches aux divers niveaux peut obéir à une évolution constante sans provoquer de drames ou de cassures.

Le fédéralisme ne détruit point les nations, il les associe.

« Germes et bois morts dans la société politique contemporaine », Éd. Rossel, Bruxelles, 1981

FAUST

Ce qui me frappe, c'est la beauté plastique du vers, même si je connais insuffisamment l'allemand, la puissance poétique, mystique,

visionnaire. Souvenez-vous de la fin du second « Faust ». Faust entend un cliquetis d'instruments, d'outils et croit que c'est la civilisation triomphante, la civilisation des techniques qui va sauver le monde. Or, le diable le trompe : c'est sa tombe qu'on est en train de creuser !

Le symbole est parlant pour nous ! Ce qui sauvera Faust, finalement, c'est l'amour féminin, l'Éternel féminin, la mère au sens cosmique du terme ! Cela peut paraître ridicule à dire aujourd'hui, mais ce qui nous sauvera, c'est une vision plus... mystique. Aux puissances en charnière, capitalisme-syndicalisme, la réplique est dans une certaine vie contemplative !

« Pourquoi Pas ? », 31 août 1978

FISC

C'est sur ces produits de première nécessité que le taux de l'impôt doit être le plus bas, voire nul, encore qu'on puisse établir entre eux une hiérarchie selon l'importance de leur demande. (...)

Il est un autre aspect de la question qui n'est pas négligeable. A l'époque où, loin d'être tenue encore pour bénéfique, la croissance illimitée apparaît comme un danger mortel pour toute forme de vie et, particulièrement, pour l'espèce humaine, l'impôt indirect est le frein idéal au gaspillage d'énergie et de matières premières non renouvelables, qui est le drame et le scandale des sociétés industrielles, dans cette seconde moitié du XX^e siècle. (...)

On objectera que l'impôt sur l'énergie utilisée par les véhicules risque de pénaliser les activités de base au service des besoins vitaux : par exemple les transporteurs routiers, les médecins, les voyageurs de commerce, etc.

Mais il ne serait pas difficile de réserver à ces catégories de consommateurs l'accès à des stations de distribution où le carburant serait détaxé. Il est plus simple d'exhiber une carte professionnelle que de se retrouver dans le labyrinthe de la fiscalité directe actuelle.

« Germes et bois morts dans la société politique contemporaine », Éd. Rossel, Bruxelles, 1981

(...) la transmission des biens n'est moralement acceptable que lorsqu'ils sont d'usage personnel et familial. Plus les héritiers ou légataires sont jeunes, moins le fisc doit frapper une succession qui pourvoira à leur entretien et à leur éducation jusqu'à ce qu'ils soient à même de subvenir à leurs besoins. Dans cet ordre d'idées, la légitimité d'une dévolution tend à disparaître quand les bénéficiaires ont eu la possibilité par leur travail de se faire une place au soleil. Plus les héritiers sont âgés (sauf s'ils sont incapables, comme les handicapés), plus le fisc peut prélever une part importante du patrimoine.

Ces dispositions développeraient la solidarité familiale : les parents qui en ont les moyens, seraient incités à apporter une aide généreuse à leurs enfants lorsque ceux-ci débutent dans la vie. C'est à cet âge que le besoin d'appoint est urgent, bien plus, la plupart du temps, qu'au décès des ascendants survenant souvent bien après que les situations soient faites. Le fisc doit décourager les Harpavons et les héritiers déjà nantis, que les problèmes d'héritage divisent souvent sordidement à un moment où il n'est guère honorable d'espérer des profits autres que ceux de son propre labeur.

« Germes et bois morts dans la société politique contemporaine », Éd. Rossel, Bruxelles, 1981

L'hérédité de la puissance économique est absurde. Le capital vacant doit être rediffusé dans le public par la vente d'actions le représentant, sous les auspices de l'administration fiscale. Les descendants ne sont pas écartés d'office de la direction des entreprises dont leurs ascendants détenaient la majeure partie des capitaux et la gestion. Pour autant qu'ils aient révélé leurs aptitudes, les conseils d'administration jugeront préférable de les maintenir dans ces fonctions ou de les leur conférer.
(...)

Pour parler franc, cette révolution économique-fiscale permettrait à bien des entreprises de se débarrasser de leurs parasites familiaux. S'ils ne sont que des rouages inutiles, les appointements et dividendes qu'ils perçoivent indûment sont une forme de gaspillage. Mais leur incompétence peut être aussi gravement préjudiciable, en particulier à tous les travailleurs de l'entreprise, qu'ils risquent de mener à la déconfiture.

Ainsi le fisc serait investi d'une fonction d'épuration au profit des travailleurs, du capital et du Trésor. L'État ferait d'une pierre deux coups : par la redistribution, sous la forme de vente d'actions, de la partie du capital laissée vacantes par le « de cujus », il garnirait ses caisses ; par l'élimination des inaptes, il rendrait un service appréciable aux entreprises et à leur personnel.

« Germes et bois morts dans la société politique contemporaine », Éd. Rossel, Bruxelles, 1981

FLANDRE

La Flandre est désormais « la grande puissance » de la Belgique. (...) Elle est devenue un État dans l'État. L'État belge unitaire, individualiste, bourgeois et francophone n'est plus. Il a été transformé par l'intérieur par un peuple en pleine ascension qui a pris conscience de son existence distincte, de ses intérêts collectifs, de son devenir propre. La Belgique est désormais l'instrument de la prépondérance flamande.

« Le Défi belge – Flamands et Wallons à la recherche d'un État », Imprimerie coopérative, Huy, 1962

Le pays flamand était largement conquis par la Réforme protestante au XVI^e siècle. Les Flamands sont catholiques aujourd'hui parce qu'ils ont été persécutés et décimés il y a quatre siècles ! (...)

La reconquête (Ndlr : par le très catholique roi d'Espagne Philippe II) s'arrêta donc, en fait, au nord d'Anvers. (...)

Les pasteurs des Églises calvinistes dans les Provinces Unies vont porter la langue néerlandaise à un haut degré de culture en traduisant la Bible : cette langue sera celle de la haute société hollandaise, celle de la haute bourgeoisie, des commerçants, des armateurs, des financiers, des dirigeants politiques, des universitaires, des savants, des hommes de lettres.

Pendant le même temps, la langue flamande s'effondra en patois populaires dans le duché de Brabant et le comté de Flandre ; la traduction de la Bible en langue vulgaire fut interdite sous peine de poursuite devant l'Inquisition. La noblesse et la bourgeoisie utilisèrent

le français, ce qui était déjà vrai depuis plusieurs générations. A la ruine économique va s'ajouter ainsi la décadence linguistique qui durera plus de trois siècles.

Le mouvement flamand d'aujourd'hui est extrêmement embarrassé par l'histoire dramatique de cette époque. En 1985, les Anversois ne savaient comment commémorer les quatre siècles de séparation des Pays-Bas. Au point de vue économique, cet anniversaire est celui d'un des plus grands désastres que la ville ait eu à subir. (...)

La vérité historique est gênante. On préfère glisser discrètement sur cette tragédie qui est une des origines lointaines du malaise flamand contemporain.

« Histoire d'une nation introuvable », Éd. Paul Legrain, Bruxelles, 1988

(...) il y avait une Nation flamande en devenir, dont la naissance, la cristallisation et la croissance ôtaient toute crédibilité à l'avenir d'une Nation belge. (...) La Belgique, pour les Flamands, n'existait plus qu'à titre provisoire.

« Histoire d'une nation introuvable », Éd. Paul Legrain, Bruxelles, 1988

Il (le Mouvement flamand) a gagné de venir une « nation », avec un esprit collectif qui, de fil en aiguille, deviendra une « conscience nationale ». Bart De Wever est dans la ligne, et logiquement, il dit : « Nous voulons un État flamand indépendant. » Et vous aurez noté que, pour expliquer ça, il va d'abord à Londres. Chez Cameron, il y a quelques mois. Il connaît l'histoire, De Wever. L'Angleterre – la France n'y verra pas d'inconvénient – sera le premier État à reconnaître l'indépendance de la Flandre quand celle-ci sera proclamée.

« Le Soir », 6 août 2011

FOURONS

Désormais, deux philosophies politiques inconciliables vont s'affronter.

La première, fortement influencée par le nationalisme germanique, considère que le peuple flamand (comme le Volksein dans la conception nationale-socialiste allemande) est une entité collective dotée d'une sorte d'âme éternelle. La communauté flamande est un être vivant dont l'existence même ne peut dépendre des volontés individuelles avec ce qu'elles peuvent avoir de contingent et d'accidentel. L'appartenance à cette communauté est révélée par un indice spontané et naturel : le dialecte ancestral, transmis de génération en génération et s'imposant sans dépendre de la volonté personnelle. C'est un donné impératif octroyé à l'enfance aussi biologiquement que le lait maternel. La « moedertaal » est le critère objectif suprême : c'est le dénominateur commun impersonnel non seulement entre les vivants mais encore entre les vivants et les morts en remontant dans le passé jusqu'à la nuit des temps. Par conséquent, lorsqu'il s'agit de déterminer le territoire de la communauté flamande, il ne peut être question de faire dépendre la décision, de la volonté des individus par des procédés qui ressemblent de loin ou de près à un référendum. La volonté des vivants à un instant précis peut être arbitraire et accidentelle. La constatation « scientifique » et objective, sans interférence aucune de considérations contingentes, telles que les facilités géographiques, les rapports de voisinage, les moyens de communication, les intérêts économiques, les mobiles psycho-sociaux, etc., peut seule être admise comme procédé légitime. L'homme n'est pas libre de faire partie ou non de la communauté flamande ; il en fait partie intégrante si sa langue maternelle, qu'il n'a pas choisie, le désigne comme un fils de la Flandre. Il est aussi criminel de renier la Flandre que de renier sa mère ou sa foi. On comprend, à la lumière d'une telle philosophie, à quel point la moindre amorce de francisation d'une quelconque commune flamande, même la plus insignifiante, devient un drame national, cruellement ressenti. Cet état d'esprit nationaliste, qui n'est pas au XX^e siècle propre à la Flandre, est un phénomène presque universel et il survit à l'écroulement de l'Allemagne nazie qui avait porté cette conscience nationaliste à son paroxysme.

Face à cette doctrine, la philosophie individualiste des doctrines libérales du XVIII^e au XX^e siècle fonde toute son optique et ses prises de position sur les droits de l'homme et du citoyen. Seule la liberté individuelle est sacrée : la nation est le résultat d'une volonté délibérée

de vivre en commun. Le critère suprême est la volonté de l'électeur. Il en est de même pour l'appartenance à un territoire, à une circonscription administrative, à une province, à un État. Quant à l'usage des langues, il ne relève que de la volonté personnelle. Celui qui désire, pour des motifs dont il est seul juge, user d'une autre langue que sa langue maternelle, ne doit rencontrer sur sa voie aucune forme de contrainte.

Qu'importe donc si les habitants d'Enghien, de la Voer ou d'ailleurs se francisent si tel est leur bon plaisir. Le recensement ou le référendum sont les seuls procédés légitimes. Le reste n'est qu'odieuse dictature.

« La Belgique au défi – Flamands et Wallons à la recherche d'un État », Imprimerie coopérative, Huy, 1962

GAUCHE

Du socialisme, nous avons également retenu sa générosité primitive, son refus de se résigner à l'injustice et à l'exploitation des uns par les autres, sa volonté de modifier le rapport des forces sociales et économiques, sa révolte contre la souveraineté de l'argent et contre la dépersonnalisation des salariés. (...)

Mais le socialisme a charrié avec lui une erreur fondamentale, explicable dans le contexte économique et social du XIX^e siècle, lors de la naissance de son idéologie : sauf son courant anarchiste ou utopiste qui, de nos jours, pique encore çà et là quelques fragiles champignons vénéneux sur le vieil arbre vermoulu, le socialisme s'est braqué sur la notion de propriété et n'a rien su suggérer d'autre, jusqu'à présent, que le transfert de la propriété privée à l'État (légalement et avec indemnité avec les sociaux-démocrates ou violemment avec les communistes, en rendant l'indemnisation inutile par le procédé de l'extermination).

C'était verser d'un mal dans un autre : l'État ne s'est pas avéré meilleur que le patron capitaliste et il est indifférent pour la condition humaine que le charbonnage, l'usine d'électricité ou l'usine d'automobiles soit propriété privée ou propriété de l'État.

Nous ne contestons pas l'intérêt que peut présenter dans certains cas la transformation d'un secteur privé en secteur public mais nous voyons très bien l'énorme danger pour la condition humaine de faire de ce transfert un système généralisé. L'horreur et l'échec économique des régimes de dictature communiste nous en apportent la preuve dramatiquement répétée au cours de ces dernières cinquante années.

« Lettre ouverte aux membres du Rassemblement Wallon », « Forces Wallonnes », 13 mars 1971

Il y a eu un excès d'idéalisme, déçu par les révolutions des pays de l'Est. (...) La Tchécoslovaquie, ça été décisif pour moi. La première grande déception. La seconde fut que le système amenait une médiocratisation, non un changement de civilisation. (...)

Il y a un complexe de gauche, selon quoi tout ce qui est de droite est mauvais par définition. C'est un indicé d'intolérance. Si la gauche ne se bat plus pour la tolérance, à qui se fier ? (...)

Les socialistes se basent sur la contestation du régime capitaliste, avec la propriété privée, le droit de succession, etc. Je pense qu'il faut trouver une troisième voie, comme J.-J. Servan-Schreiber. Il faut trouver une autre formule qu'une révolution profitant à l'État, sortir du manichéisme de la lutte des classes, donner des responsabilités de gestion aux travailleurs. C'est là qu'est le pouvoir d'ailleurs, dans la gestion, pas dans le capital qui est le plus souvent absent. (...)

Quand Marx parlait de la paupérisation des masses, nous voyons bien que ça ne s'est pas vérifié. Nous voyons bien, au contraire, qu'il y a contact et non lutte, et au moins tentative de collaboration. Rien que les négociations paritaires...

« Pourquoi Pas ? », 31 août 1978

Il est impossible à un militant de gauche d'admettre que la médiocrité humaine est numériquement majoritaire : toute son idéologie s'écroulerait.

« Germes et bois morts dans la société politique contemporaine », Éd. Rossel, Bruxelles, 1981

Mais vous-même, clameront certains lecteurs du « Pourquoi Pas ? », me prenant à partie, n'avez-vous pas été jadis un de ces intellectuels de la gauche doctrinaire ? C'est exact jusqu'en 1965. Mais les événements me marchant sur les pieds, m'ont contraint à réfléchir. La méthode expérimentale n'est pas faite pour rien. Il est vrai que pour certains bigots, un intellectuel de gauche qui perd ses illusions, c'est une infamie ! Il y a vingt ans que j'ai laissé ces dévots à leur bile. C'est bien mon droit de le rappeler.

« Le centenaire du socialisme », dans « Pourquoi Pas ? », 10 avril 1985

GOUVERNER

Le gouvernement doit tenir son existence non d'une majorité parlementaire plus ou moins précaire, mais d'un Président élu au scrutin uninominal majoritaire. (...)

Puisqu'en fait le gouvernement légifère et fait le budget, pourquoi ne pas lui conférer ces pouvoirs en droit ? Nul péril, en cela, pour la liberté. Ce serait une erreur de croire qu'un président élu, dont le gouvernement fait la loi à lui tout seul, est forcément un dictateur. Le problème qui se pose à une société libre est de limiter l'action gouvernementale sans la paralyser.

Il faut donc concevoir, face à un gouvernement administrateur et législateur, une institution politique, totalement indépendante de lui, capable de le surveiller, de le critiquer et de le contrôler, sans le miner par des manœuvres d'obstruction ou une attitude purement négative. Cet organisme serait très différent des parlements habituels.

Sa principale mission étant le contrôle, ses membres devraient avoir la qualité et les pouvoirs de véritables inspecteurs de l'État. Ils ne devraient donc pas être issus du scrutin d'arrondissement, mais du suffrage universel au niveau du pays. Ils pourraient être ainsi beaucoup moins nombreux que les parlementaires actuels.

L'élimination de l'intérêt local et la loi des grands nombres favorisent la sélection qualitative des élus chargés de surveiller le pouvoir.

Les inspecteurs de l'État réunis en assemblée devraient disposer d'un « veto positif » contre les décisions gouvernementales. Toute décision doit leur être communiquée avant d'être publiée et mise en vigueur. Si dans un délai, court en matière d'exécution, un peu plus long pour les mesures législatives, aucune proposition de veto n'a été déposée, la décision devient exécutoire. Mais le veto ne peut être purement négatif : en cas de critiques sur le fond, il doit être assorti d'une solution de rechange. (...)

Dans ces conditions, la comédie de l'opposition devient impossible. (...)

Le Président élu ne doit pas recruter ses ministres parmi les parlementaires.

Il vaut même mieux que l'incompatibilité soit décrétée. Le Président peut donc faire un choix qualitatif et la carrière politique ne passerait donc plus nécessairement par l'agitation électorale de base. La coutume, sinon le droit écrit, peut dégager des critères de sélection très sévères. La haute fonction publique échapperait dès lors à la bassesse et à la médiocrité partisane. Le Président et les ministres seraient donc beaucoup plus indépendants vis-à-vis des partis dont l'utilité deviendrait de plus en plus superficielle. A la limite, on peut même présumer que les partis dépériraient progressivement en raison de leur peu d'emprise sur la vie publique. (...)

Sans doute, les inspecteurs de l'État issus du scrutin proportionnel devraient-ils se regrouper et prendre en charge la mission d'exprimer les divers courants de l'opinion. Peu nombreux, puisque le scrutin d'arrondissement disparaîtrait, ils pourraient chacun nommer des adjoints et former une sorte de Cabinet semblable au Cabinet ministériel, recrutant ainsi des collaborateurs de valeur qu'ils feraient à leur tour connaître au public. Le corps politique serait ainsi constamment renouvelé par le haut, les nouvelles étoiles brillant par leur savoir-faire plutôt que par une publicité électorale, tapageuse et démagogique.

« Germes et bois morts dans la société politique contemporaine », Éd. Rossel, Bruxelles 1981

Gouverner, ce n'est pas rendre la justice, informer ou enseigner. Ces fonctions sont incompatibles. Gouverner, ce n'est pas non plus décider de la création artistique, de la recherche scientifique, et encore moins, comme jadis et, hélas, aujourd'hui dans les régimes communistes, imposer une religion ou une philosophie à l'ensemble de la population. Gouverner, de nos jours, c'est participer au financement de toutes ces activités mais sans pour autant recevoir en contrepartie le droit d'imposer quelque opinion que ce soit. (...)

La difficulté naît du fait que le gouvernement doit pouvoir contrôler l'utilisation des deniers publics en ces domaines, qui échappent, par nature, à sa compétence et, en droit, à son autorité. Cette surveillance ne peut être assurée que par un partage d'influences, en dépit des tensions qu'il impliquerait. Mais le pouvoir doit toujours garder le droit de veiller à ce que les deniers publics ne soient pas détournés de leur destination.

« Germes et bois morts dans la société politique contemporaine », Éd. Rossel, Bruxelles, 1981

GRÈVE

Il y a la grève, mesure sommaire et terrible, une arme proprement suicidaire parfois, je pense à la sidérurgie wallonne, au lieu d'être féconde – ce qu'elle fut. La grève consiste souvent, comme les syndicats en général, à prendre l'instrument pour la fin ! Et puis ça s'étend ! Quand on parle de grèves, on pense classe ouvrière : grave erreur ! Voyez les médecins, par exemple ! Mais dans un monde syndicalisé à l'extrême, celui qui n'est pas syndiqué se sent exclu !

« Pourquoi Pas ? », 31 août 1978

HISTOIRE

L'occasion (Ndlr : la communautarisation de l'enseignement) n'est-elle pas bonne à saisir pour sortir des fictions civiques et patriotiques et enseigner le passé tel qu'il fut, sans aucune projection rétroactive ? Est-ce si difficile ? L'esprit européen ne s'accommode plus de chauvinisme fabulateur.

Le critère le plus sûr et le plus simple est de s'en tenir comme point de départ à la date de la création de l'État : pour la Belgique, septembre 1830 avec une bonne introduction qui débute à la Révolution française sans l'œuvre de laquelle l'État belge et ses structures fondamentales politiques, administratives, judiciaires et civiles sont inintelligibles.

Pour ce qui est antérieur, pour être vrai, on ne peut que combiner l'histoire de l'Europe depuis l'Empire romain jusqu'à la Révolution française avec l'histoire locale, celle-ci étant tributaire de celle-là. (...) Peut-on faire une histoire de la Wallonie ? Bien entendu, mais en observant le même scrupule chronologique sans rétroactivité. (...)

Les ministres de l'Éducation nationale sortent du gouvernement belge : en profiteront-ils pour faire sortir la vérité de son puits ? Elle est nue, il est vrai. Le carnaval de l'Ommegang est tellement plus pittoresque ! Ne faut-il pas traiter les peuples comme des enfants en leur racontant de belles histoires de princesses ?

« Panique sur l'histoire », dans « Le Vif », 27 janvier 1989

C'est souvent l'idéalisme qui a amené les pires horreurs.

« Pourquoi Pas ? », 31 août 1978

IDÉOLOGIE

Le socialisme libéral et le libéralisme social peuvent donc s'associer au lieu de se combattre en tombant dans le piège des mots.

Ils seraient comme les deux bouts d'un balancier : souplesse, équilibre, mouvement, adaptation. Le capitalisme prédateur et le socialisme autoritaire, ces deux monstruosité du siècle, ont assez démontré la capacité de folie suicidaire des hommes, pour que l'on tente partout d'ouvrir des voies à un comportement plus équilibré, plus serein et plus sage.

Furia ideologica delenda est.

« Germes et bois morts dans la société politique contemporaine », Éd. Rossel, 1981

À l'Ouest, le libéral, qui a dû accepter l'hérésie de l'économie distributive au nom de la solidarité sociale, se dit : « suis-je un traître ? » Il doute (il n'y a plus que Guy Verhofstadt qui lise encore Friedman). Comment surmonter l'angoisse ?

Le socialiste, qui a dû se rendre à l'évidence de l'efficacité de l'initiative privée et du mécanisme de marché, sous réserve de l'organisation de la solidarité sociale, se dit-il encore : « suis-je un 'social-traître' » ? » L'angoisse le guette-t-il ?

Finalement, l'un et l'autre surmontent l'angoisse en éclatant de rire : « Nos doctrines ? Quelles absurdités pisse-vinaigre ! Nous avons perdu la foi, vive l'humour, quelle délivrance ! Et si on fêtait cela joyeusement ensemble ? »

« Socialisme-libéralisme », dans « Le Vif/L'Express », 10 mars 1989

L'aventure de l'intellectuel de gauche est celle d'une déception. (...) Je me rendis compte, petit à petit, que l'idéologie du messianisme ouvrier était un avatar matérialiste du messianisme judéo-chrétien. Un mythe religieux en voie d'affaiblissement était remplacé par un autre de la même catégorie archétypique d'apparence laïque. (...) Mais la faiblesse des mythes terrestres est qu'ils sont vérifiables. Je ne donnai jamais dans le panneau de la mystification communiste, contrairement à un trop grand nombre d'intellectuels français. (...)

Il y a quelque chose d'atrabilaire dans la mentalité gauchiste : la haine viscérale de la société telle qu'elle est, au point qu'il est interdit de songer à la modifier, elle est inamendable. Cette optique engendre une mentalité de fureur et un désir éperdu de faire table rase. En poussant cette logique folle jusqu'au bout, des esprits extrêmes verseront dans la violence (...). Même la pacifique social-démocratie, poussée à sa logique extrême, surtout par sa forme syndicale, n'évita pas non plus l'absurdité suicidaire. Une grève dans une entreprise riche peut se concevoir, mais une grève pour maintenir l'emploi envers et contre tour dans une entreprise vieillie et inadaptée, au bord de la faillite, est autodestructrice. (...)

Je compris donc, sur le terrain, que « la classe ouvrière », pour des raisons humaines bien compréhensibles, pouvait être paradoxalement

un frein conservateur d'acquis intenable, et non le moteur du changement et du progrès. Je n'en conclus pas que la bourgeoisie capitaliste traditionnelle belge, qui se rendit d'ailleurs ridicule dans l'affaire de la Société générale en 1987, était la bonne classe sociale, génératrice de progrès. Au fond, il n'y a pas de bonne classe sociale.

« Franc-parler / Témoignage sur la double crise du christianisme et du rationalisme », Éd. Quorum, Ottignies L.L.N., 1996

Je n'avais aucune intention de devenir le dévot de Milton Friedman, des Chicago-Boys ou l'admirateur du président Ronald Reagan ou de Margaret Thatcher. (...) Car la logique du libéralisme pur et dur était aussi absurde que celle du socialisme doctrinaire. (...) A la limite, le serpent libéral se mord la queue.

Le libéralisme à l'état pur rejeterait dans le néant une masse si énorme de consommateurs devenus insolvable qu'il se suiciderait à son tour.

« Franc-parler / Témoignage sur la double crise du christianisme et du rationalisme », Éd. Quorum ; Ottignies L.L.N., 1996

Les libéraux ne peuvent à la fois brocarder la prétention du marxisme au statut de science et reconnaître ce statut aux théories de Milton Friedman, bien que couronnées d'un Prix Nobel. Il ne faut pas confondre un label de qualité avec un certificat d'infailibilité scientifique.

Or, Milton Friedman n'hésite pas à déclarer que « l'économie positive », c'est-à-dire sa propre théorie économique, « est une science objective exactement de la même façon que la plupart des sciences dites physiques.

Quiconque invoque la certitude scientifique pour étayer ses théories frôle l'intolérance, ses adversaires ne pouvant être, à ses yeux, que des ignorants ou des polémistes de mauvaise foi.

Ce n'est pas le moindre paradoxe de voir des idéologies matérialistes et rationalistes développer, dans les meilleurs esprits, une foi aussi bornée et têtue. Il est démontré que le sectarisme n'est pas, comme on le croyait, l'effet fatalement pervers des croyances religieuses, mais bien

un travers constant de l'espèce humaine. Il est cruel pour le rationalisme de ne plus s'en prendre seulement à la société, au pouvoir, à la religion mais d'être contraint d'accuser l'esprit humain lui-même.

« Franc –parler / Témoignage sur la double crise du christianisme et du rationalisme », Éd. Quorum, Ottignies L.L.N., 1996

INTELLECTUEL

Dans certains milieux, souvent dans la gauche « ouvriériste », il était suspect d'être un intellectuel. La « classe ouvrière » en tant que mythe salvateur était devenue un nouveau Messie. L'intellectuel qui en doutait devenait un « ennemi de classe » bref, un bourgeois, pire un vil stipendié du capitalisme ! Avec cette manie critique, cette capacité de doute, l'intellectuel n'allait-il pas affaiblir la « classe historiquement privilégiée » qui allait transformer le monde ?

On a vu des professeurs de haut niveau, honteux d'exister, mettre casquette et foulard dans les cortèges de masse.

« Tabous – Chemins croisés », Éd. du Céfal, Liège, 2001

ISLAM

Peuples d'extravertis, toujours excités dans la course au profit dans la grogne revendicative ; comment les peuples d'Europe pourraient-ils comprendre un musulman en prière ? Nous ne voyons que les aspects meurtriers ou les folies suicidaires des révoltes arabes ou iraniennes. Comment en seraient-ils autrement puisque nous ne percevons plus rien de la vie intérieure, ni chez nous, ni chez les autres.

« L'Europe en question – Les vérités dangereuses », Clkuc CRéER, 22 mai 1979

L'existence d'un islam en Europe est irréversible. L'essentiel est de le rendre européen. La seule voie efficace est celle de l'enseignement. Comme l'islam n'est pas unifié, il ne faut pas s'obstiner à ce qu'il le soit. Puisque les musulmans n'ont pas de pape, profitons-en. Nous avons eu assez de fil à retordre avec le nôtre en Europe pour nous réjouir de n'avoir pas à affronter une rugosité de cette nature avec l'islam.

« Quel islam en Europe et en Belgique ? », dans « Le Vif/L'Express, 26 janvier 1995

JUSTICE

La société ne sera jamais assez parfaite ni assez belle à voir pour qu'on sévisse avec conviction en son nom. (...)

Aucun procureur ne provoquera l'émotion de personne en pourfendant le conspirateur ou le terroriste au nom de la beauté de nos institutions ! (...)

C'est au nom de la liberté d'autrui qu'il faut réprimer les violents, même désintéressés comme les terroristes. Aucun talent oratoire n'insufflera jamais la moindre chaleur humaine à une abstraction juridico-politique.

« Germes et bois morts dans la société politique contemporaine », Éd. Rossel, Bruxelles, 1981

Les régimes totalitaires ont mis le droit pénal au service de leur idéologie. Est tenu pour coupable quiconque refuse d'adopter le comportement que dicte celle-ci, l'opposant politique aussi bien que le prévenu de droit commun. L'un comme l'autre sont promis au lavage de cerveau, à l'isolement concentrationnaire ou à la mort.

« Germes et bois morts dans la société politique contemporaine », Éd. Rossel, Bruxelles, 1981

L'erreur judiciaire est plus criminieuse que le crime, écrivait Montaigne. Elle menace, en effet, tous les honnêtes gens. Aussi, pour la prévenir, la procédure doit-elle s'entourer des précautions les plus rigoureuses. Il n'y a pas de justice authentique sans un libre débat entre l'accusateur et l'accusé. Les droits de la défense sont aussi indissociables de la liberté que le devoir de mettre les délinquants hors d'état de nuire.

« Germes et bois morts dans la société politique contemporaine », Éd. Rossel, Bruxelles, 1981

La magistrature doit se souvenir qu'elle n'est pas faite pour elle-même, mais bien pour les services qu'elle rend au public. Cela demande peut-être un peu moins d'orgueil et beaucoup plus de zèle et d'efficacité.

« Germes et bois morts dans la société politique contemporaine », Éd. Rossel, Bruxelles, 1981

L'irresponsabilité entraîne un relâchement de la déontologie. (...) Il est commode de n'être responsable que devant la loi, quand on en est soi-

même l'organe : la responsabilité se résorbe d'elle-même, comme le serpent se dévore la queue. Une société libre ne peut supporter que la liberté des personnes soit à la merci d'une autorité sans limites, puisqu'irresponsables.

Il faut donc que les Procureurs répondent de leurs actes devant une autorité qui leur soit supérieure, mais elle-même sujette à la critique libre, contradictoire et publique.

« Germes et bois morts dans la société politique contemporaine », Éd. Rossel, Bruxelles, 1981

LANGAGE

(...) les mots contiennent un piège : le langage est fondé sur la faculté d'abstraction qui projette les choses et les êtres dans le monde irréel des idées, hors de l'espace et du temps. Le risque des mots est de donner un air d'éternité aux contingences, de cacher les réalités sous la fiction, de tenter de figer ce qui est mouvant, d'immobiliser ce qui change.

Terrible arme à double tranchant, le langage humain opprime autant qu'il libère, stérilise autant qu'il crée, étouffe la vie autant qu'il la porte ; il peut être lave refroidie autant que feu créateur.

« Germes et bois morts dans la société politique contemporaine », Éd. Rossel, Bruxelles, 1981

LANGUE

Quand l'impérium s'effondre, la langue qu'il soutenait s'émiette en une multitude de langues appelées curieusement de nos jours « langues endogènes ». (...) Quand nous parlerons et écrirons tous nos « divers français » par amour de nos « racines locales » ou en raison de la dévotion de nos sémiologues « démocrates », faisant du « citoyen » le souverain minuscule et dérisoire de sa langue, il nous faudra sans doute des sous-titres pour nous comprendre comme il nous en faut pour saisir le sens d'un film acadien.

« La langue et l'impérium », dans « Le Vif/L'Express », 14 avril 1995

MARX

Karl Marx constatait, plusieurs décennies après les révolutions libérales, que tous les mécanismes qui participaient au choix des représentants de la nation étaient dans les mains de la seule bourgeoisie et concluait que la nation comme l'État n'était qu'une mystification étayant le pouvoir du capitalisme sur la masse exploitée.

C'était logique et, à l'époque, cela correspondait aux faits observés. Mais il avait tort de croire qu'en prenant conscience de cette supercherie, les masses populaires mettraient fin petit à petit à l'exploitation et se débarrasseraient, en expropriant les exploités, non seulement de l'injustice sociale, mais aussi du mythe de la Patrie. Toute l'histoire du XX^e siècle va démontrer le contraire. Les peuples vont, effet, adopter et assimiler le mythe de la nation.

« Germes et bois morts dans la société politique contemporaine », Éd. Rossel, Bruxelles, 1981

MONARCHIE

Quel pays ! On aura tout vu. Pour la première fois, on viole le sens le plus élémentaire des mots. Par son refus de sanctionner (Ndlr : la loi de dépénalisation de l'avortement), le Roi prouve qu'il est en bonne santé, qu'il est présent, lucide et qu'il n'est frappé d'aucune infirmité ne lui permettant pas d'exercer ses prérogatives. (...)

Cela pose un problème sur le plan moral. La monarchie a maintenant pris parti ; ceux qui ne sont pas de son opinion ne considèrent plus le Roi comme étant au-dessus de la mêlée. Et le Conseil des ministres ne le couvre que sur son entourloupette puisqu'il va lui-même sanctionner, promulguer et publier la loi.

La réalité, c'est que le pouvoir législatif appartient au seul parlement. La signature royale est une fiction : on vient de découvrir que c'est vrai. J'ai dit, l'autre jour, dans un débat de constitutionnalistes, qu'il était indigne pour un souverain d'être transformé en cachet-tampon. On assiste aujourd'hui à une véritable rupture. Il faut, dans un délai raisonnable, adapter la Constitution à la réalité : confier le pouvoir législatif au seul parlement.

L'honnêteté suédoise a fait coller la Constitution à la réalité. Le Roi peut donner son opinion, il peut présider le Conseil des ministres. Le Premier ministre doit le mettre au courant des affaires, mais il ne joue plus aucun rôle. La monarchie suédoise, très populaire, joue un rôle psychologique, symbolique et moral, mais rien d'autre.

« La Dernière Heure », 5 avril 1990

Parce que je suis le seul à oser dire que la monarchie ne sert à rien, on m'interroge beaucoup à ce sujet. Il est exact que l'affaiblissement de la monarchie a pour conséquence l'affaiblissement de la Belgique. La monarchie n'a aucun pouvoir. C'est un mythe romantique pour midinettes.

« Knack », 25 décembre 1991

Quoi qu'il en soit, la monarchie doit sa survie à la sentimentalité populaire. Les rois ne décident réellement rien. Ils ne peuvent donc mal faire. Ils deviennent ainsi l'incarnation du juste et du bien, tandis que les politiciens endossent la mauvaise humeur générale. C'est la monarchie-spectacle de la presse du cœur.

Les uns optent pour l'image des bonnes mœurs et la bienveillance universelle (ce qui ne les engage à rien), les autres font tourner les tabloïdes par le scandale de leur vie privée.

Dans tous les cas, c'est le spectacle qui l'emporte !

« Tabous – Chemins croisés », Éd. du Céfal, Liège, 2001

MOYEN-ORIENT

Tant que les Arabes de Palestine ne se voient pas reconnaître une nationalité politiquement organisée, l'espoir de paix est vain.

L'horreur qu'inspirent les procédés du désespoir ne dispense pas d'extirper les racines du mal. (...)

Il est absurde de soutenir, comme le font les représentants de l'État d'Israël, qu'un Arabe en Israël est un citoyen à part entière, et, en même temps, proclamer le caractère foncièrement juif de cet État. (...)

Quel être humain supporterait allègrement d'être un étranger, même privilégié, dans sa propre patrie ? Le racisme, conscient ou non, et la foi religieuse enflamment-ils la passion sioniste au point d'empêcher la nation israélienne de partager un même sol avec une collectivité différente ?

« Germes et bois morts dans la société politique contemporaine », Éd. Rossel, Bruxelles, 1981

MUTUALITÉS

Un jour, je soulevai la question de la surconsommation médicale et pharmaceutique, qui grevait le budget de la Prévoyance sociale. Je confiai mes inquiétudes à mon collègue Placide De Paepe (...). Je lui demandai si les mutualités et le corps médical, ces frères ennemis en perpétuelle querelle n'avaient pas, l'un et l'autre, un intérêt pécuniaire évident à cette surconsommation, au détriment des finances de l'État. Ne fallait-il pas un remède de cheval ?

Les mutualités à couleur philosophico-politiques, si bénéfiques à leur création au siècle passé, ne se justifiaient plus, dès lors que la sécurité sociale était généralisée. Puisqu'elles n'étaient plus que des guichets de l'État, autant attribuer leur rôle à un service public, qui n'aurait plus aucun intérêt fonctionnel à pousser à la consommation. Le corps médical aurait perdu un adversaire complice.

Mon interlocuteur, qui portait bien son prénom, me répondit tranquillement que, si j'avais une telle proposition, il n'y aurait plus de gouvernement !

« Histoire d'une nation introuvable, Éd. Paul Legrain, Bruxelles, 1988

MYTHE

Le mythe est l'instrument préféré de l'agressivité et de l'appétit de puissance. Sa fonction est d'abuser les foules, au service de la cupidité,

de l'orgueil ou simplement de la vanité de quelques-uns. Les sociétés ne progresseront plus dans les voies de la civilisation tant que les peuples ne se seront pas démystifiés, tous, sans exception.

« Germes et bois morts dans la société politique contemporaine », Éd. Rossel, Bruxelles, 1981

(...) le droit constitutionnel classique ne représente pas l'aboutissement le plus achevé de l'évolution des sociétés libres.

Il convient donc de larguer des illusions perdues et de renoncer aux mythes à l'ombre desquels nous nous enlisons dans la faiblesse et la médiocrité.

« Germes et bois morts dans la société politique contemporaine », Éd. Rossel, Bruxelles, 1981

NATION

La nation est donc mythique. Les électeurs sont à la nation ce que les cardinaux sont au Saint-Esprit pour élire le Pape. Les cardinaux sont censés être les instruments de l'Esprit-Saint, ils ne sont pas l'Esprit-Saint lui-même. Les électeurs ne sont donc point la nation non plus. A-t-elle une existence ? En politique, la question est de savoir si les peuples le croient. Si c'est le cas, ils adhèrent à elle passionnément.

« Germes et bois morts dans la société politique contemporaine », Éd. Rossel, Bruxelles, 1981

Les regroupements historiques des sociétés humaines n'ont donc rien d'immuable. Rien n'est sacré, rien n'est éternel : ni nations, ni États, ni régions.

Le changement est dans la condition humaine. A part l'instinct grégaire, rien n'est permanent. Tout peut être inventé conformément à l'évolution et aux nécessités. La faculté d'adaptation est un signe de vitalité. La sclérose est une cause de mort. Le génie de l'organisation tient à la capacité de se transformer avec un minimum de déperdition d'énergie. Les États d'Europe qui se sont faits en mille ans d'une histoire souvent violente sont le pire exemple de gaspillage de substance humaine.

L'attachement envers le passé ne demande pas que l'on persévère dans ses errements. La vie n'interdit pas d'être pacifique et intelligent.

« Germes et bois morts dans la société politique contemporaine », Éd. Rossel, 1981

PARLEMENT

Qui peut soutenir sérieusement que le centre de gravité de la décision politique se trouve au Parlement dans nos États contemporains ? À de rares exceptions près, les jeux sont faits avant les votes. Ce n'est pas au sein des assemblées que se forge réellement la décision politique.

« L'Europe en question – Les vérités dangereuses », Club CréER, 22 mai 1979

Ainsi donc, le régime parlementaire distribuait à ses élus des rôles presque stéréotypés selon la position de départ, après le jeu des négociations qui avaient engendré le pouvoir, à la manière de la commedia dell'arte italienne, les acteurs improvisant leur texte, selon l'ordre du jour, mais en ayant soin, en toute hypothèse, de se retrouver parmi les « pour » ou parmi les « contre » comme convenu dès le lever du rideau. (...)

L'ère des partis commence, ils vont tout envahir. (...)

Le Parlement (...) va ressembler à un vaste port envahi par le sable et qui ne contemple plus que de loin les vaisseaux de la puissance réelle qui n'accoste plus à ses quais. Toutes les opérations s'effectuent désormais sur les docks des oligarchies partisans. (...)

Au parlement bourgeois qui dialoguait vraiment avec le pouvoir, va succéder celui du peuple, boulier-compteur des partis, dont la composition politique est calculée par un recensement périodique basé sur le suffrage universel.

De tout temps, la souveraineté parlementaire a donc été un mythe.

« Germes et bois morts dans la société politique contemporaine », Éd. Rossel, Bruxelles, 1981

Ce pays est coutumier des indignations sans lendemain. On s'est lamenté sur l'abaissement du Parlement. (Ndlr : certaines lois avaient été « égarées »...)

La conclusion est simple : lorsqu'une loi est votée quelle que soit son origine, elle doit être mise en vigueur sur simple ordre du président de la dernière Chambre qui en a délibéré. Le président de cette Chambre fait lui-même publier la loi au « Moniteur ».

Il faut, dans la Constitution, supprimer tant la signature royale que celle des ministres. Il ne peut être question de laisser les lois tomber dans les oubliettes !

À cause de l'incident royal (Ndlr : le refus du roi Baudouin de signer la loi de dépenalisation de l'avortement), le débat est ouvert. Méfions-nous des partisans du maintien de la signature royale. Une signature peut en cacher une autre : celle des ministres distraits... ou maîtres chanteurs qui peuvent toujours menacer d'une crise ministérielle pour dissuader le Parlement, dans certains cas, de former une majorité sans eux et sans leur parti.

« Libérons donc ce pauvre Parlement », dans « Le Soir », 30 mai 1990

PARTIS

Tout le régime est fondé sur l'existence de partis fortement organisés dont les états-majors négocient entre eux.

Le pouvoir réel est entre leurs mains. (...)

Dans notre conception de la démocratie, un parti n'est pas un instrument du pouvoir, mais c'est une association d'hommes libres qui inspire et critique le pouvoir.

Le sort de la démocratie est dans les mains des partis politiques.

Ceux-ci comprendront-ils à temps que c'est le sort de la liberté qui se joue ? Auront-ils encore assez de courage, de lucidité et de vitalité pour adapter le régime parlementaire aux nécessités de notre temps ?

« La Démocratie enrayée – Essai sur le régime parlementaire belge de 1918 à 1958 », Institut belge de science politique, Bruxelles, 1960

Quand mon parti fait des folies, je ne le suis pas et j'en crée un autre.

« Le Soir », 10 décembre 1976

Je n'aime pas beaucoup les partis. Disons : un mal nécessaire. Parfois, c'est vraiment du tribalisme : sectes, slogans, drapeaux. On est ceci ou cela parce qu'on l'est. Au XIX^e siècle, ça allait peut-être, mais maintenant, ça ne colle plus.

« Pourquoi Pas ? », 31 août 1978

Je n'ai pas de respect pour les partis. Ce ne sont que des instruments. Ils servent à diffuser une conviction. Quand ils ne conviennent plus, pourquoi y rester ? L'essentiel est la constance de mes convictions : l'action wallonne et européenne.

« La Libre Belgique », 14 juin 1985

PEUPLE

Il n'y a rien qui rend plus furieuse une population que de contester son sentiment national. L'histoire prouve que celui-ci est plus mobilisateur encore que la solidarité sociale ou que l'esprit de classe. Marx n'avait pas compris cela. Lénine l'avait pressenti : il exploita les sentiments nationaux des diverses populations allogènes de l'Empire, ulcérées par les tentatives de russification du régime tsariste.

« Germes et bois morts dans la société politique contemporaine », Éd. Rossel, 1981

Un peuple sans imagination, sans capacité d'adaptation, sans solution de rechange est un peuple perdu !

« Et si les Flamands proclamaient leur indépendance ? », dans « Pourquoi Pas ? », 9 mars 1983

POLITIQUE

Que nos innovations techniques sont rapides et lent notre génie politique !

« Germes et bois morts dans la société politique contemporaine », Éd. Rossel, Bruxelles, 1981

POUVOIR

L'électeur belge en votant sait à quel parti il accorde ses suffrages. Il ne sait pas quel gouvernement il contribue à mettre en place et il sait encore moins ce que fera ce gouvernement.

Le régime parlementaire était fait pour des élections victorieuses et des gouvernements homogènes. (...)

Faible et divisé, le pouvoir qui a gardé des instruments institutionnels vieux d'un siècle, doit faire face à tous les problèmes. Il n'est armé pour en résoudre aucun. Ses contradictions internes lui interdisent de créer les moyens d'action dont il a besoin.

Dans de telles conditions, le régime se détériore progressivement et la désaffection des masses à son égard est profonde.

« La Belgique au défi – Flamands et Wallons à la recherche d'un État », Imprimerie coopérative, Huy, 1962

Le pouvoir est une fonction indispensable. Cela doit suffire pour le légitimer. Mais il n'incarne rien.

Il est une nécessité de la vie en collectivité. Donnons-lui les moyens de rendre les services utiles dont nous avons tous besoin en prenant assez de précautions pour qu'il n'en use point pour lui-même ou en faveur d'une caste privilégiée quelconque, dont il serait le premier suzerain et le premier profiteur.

C'est pourquoi toute autorité doit être placée sous un contrôle toujours prêt à jeter l'alarme au moindre abus. La masse n'a certes pas les vertus requises pour exercer celui-ci, mais elle en confie volontiers le soin à

des tiers, parce que rien ne lui plaît tant que d'applaudir les censeurs d'autrui. Ce sentiment n'est pas très noble, mais il vient bien à propos dans une société libre, si l'on sait en tirer parti.

« Germes et bois morts dans la société politique contemporaine », Éd. Rossel, Bruxelles, 1981

Le pouvoir doit prendre assez de hauteur pour être respecté, les libertés publiques assez de vigueur pour l'empêcher d'être tyrannique.

« Germes et bois morts dans la société politique contemporaine », Éd. Rossel, Bruxelles, 1981

PRESSE

L'aide indirecte de l'État doit être maintenue. Sa disparition serait mortelle pour la presse. Mais l'aide directe n'obéit qu'aux intérêts de la partocratie, au mépris de l'opinion publique, qui aspire à une information affranchie des influences partisanses. (...)

Les lecteurs ne demandent pas nécessairement aux journaux d'être politiquement neutres. Tous les goûts sont dans la nature. Certains apprécient les journalistes engagés et ne récusent pas les jugements de valeur et la polémique, pourvu que la qualité de l'information n'en souffre pas. (...)

Si l'aide directe est une mauvaise voie, cela ne vaut pas dire que la législation sur la presse doit renoncer à réformer le régime existant.

Mais la réforme doit être un approfondissement de la liberté, non un abandon à l'excès de la puissance économique ou à l'excès de la partocratie politique. La loi pourrait imposer des servitudes d'utilité publique en faveur de la liberté d'opinion, quitte à ce que les frais qui en résultent fussent à charge du budget de l'État.

Il faudrait dépasser la notion de droit de réponse par exemple qui est strictement liée à la défense individuelle et innover largement en faveur d'un droit de réplique en toutes matières qui permettrait la défense des opinions et pas seulement des personnes. La loi, en outre, fût-ce en soumettant la presse à certaines servitudes, favoriserait la multiplication des « tribunes libres », dont certains quotidiens ont déjà pris l'habitude.

Les journaux, engagés ou non, devraient ainsi ouvrir largement leurs colonnes au débat contradictoire en toute matière. L'opinion publique, même paresseuse et distraite, y prendrait peut-être un intérêt plus vif qu'aux discours et aux commentaires unilatéraux. Le dialogue permanent par la voie de la presse ? Quel législateur ouvrira demain à la liberté ces horizons infinis ?

Les finances publiques ne paieraient pas trop cher les pages supplémentaires que coûterait cette émancipation de l'informateur et de l'informé. Les maîtres de la presse ne pourraient s'y soustraire.

Certes, ils continueraient à mettre leur savoir-faire au service de leur industrie, mais il ne leur serait plus possible de tenter de jouer au tyran idéologique ou au manipulateur de foule.

« Germes et bois morts dans la société politique contemporaine », Éd. Rossel, Bruxelles, 1981

RÉFÉRENDUM

L'on objectera que le référendum de décision est inconstitutionnel. L'article 3 de la Constitution dit, en effet, que les limites de l'État, des provinces et de communes ne peuvent être changées ou rectifiées qu'*en vertu de la loi*. C'est donner au texte une interprétation figée et littérale. Rien n'empêche *la loi* de décider que l'appartenance de telle ou telle commune dépendra des résultats d'un référendum. N'est-ce pas *en vertu d'une loi* précisément que ce référendum serait organisé ? Sans une interprétation raisonnable de ce texte, il n'y a pas d'issue aux controverses actuelles.

« La Belgique au défi – Flamands et Wallons à la recherche d'un État », Imprimerie coopérative, Huy, 1962

Le procédé politique qui avait mes préférences était le référendum. Il m'aurait épargné de devenir parlementaire.

« Forces Wallonnes », 8 novembre 1975

SECTE

Puisqu'une fiche de police suffit pour classer sans explication une association ou un mouvement dans la catégorie suspecte et odieuse de « secte », n'importe quel officier de police pourrait se livrer à l'arbitraire avec la plus grande désinvolture.

Imaginons un agent de la Sûreté de l'État, facétieux et plein d'humour, qui aurait glissé dans la liste la note suivante :

« Église catholique romaine : secte autoritaire très ancienne et très dangereuse dont le chef a été déclaré infallible en 1870. Elle a réussi à dominer une grande partie de l'Europe depuis le décret de l'empereur Théodose frappant d'interdit tout autre culte en 380. Pendant de nombreux siècles, elle a poursuivi devant ses tribunaux tous ceux qui ne se soumettaient pas à son autorité, torturant et faisant brûler vifs ces derniers. Sa nocivité ne s'est progressivement éteinte que grâce aux révolutions libérales du siècle passé qui proclamèrent la liberté d'opinion et des cultes. »

Cette fiche signalétique devrait, il est vrai, ajouter : « Cette très ancienne secte a perdu de nos jours une grande partie de son agressivité en raison de l'évolution des mœurs de ses adeptes et de la désaffection d'une partie importante de l'opinion. A surveiller quand même en cas de retour de flamme. »

« Sectes : la liste à l'envers », dans « Le Vif / L'Express », 30 mai 1997

SOCIÉTÉS HUMAINES

Les sociétés humaines ne sont pas des sociétés figées. Il arrive qu'elles doivent subir des transformations profondes. Ceux qui s'accrochent au statu quo sont les éternels perdants de l'histoire.

Sans doute est-il toujours dangereux de toucher aux équilibres traditionnels, mais il y a des époques de la vie des sociétés humaines où la prudence conservatrice est mortelle.

« La Démocratie enrayée – Essai sur le régime parlementaire belge de 1918 à 1958 », Institut belge de science politique, Bruxelles, 1960

SUBVERSION

Je me rappelle avoir eu un entretien, lorsque j'étais membre du gouvernement (1974–1976), avec l'administrateur de la Sûreté de l'État de l'époque. Je trouvais que les critères qui inspiraient le renseignement étaient à la fois confus, simplistes et assez sottement unilatéraux. Le concept de base, hérité du siècle passé, est celui de « subversion ». Cela ne veut rien dire ou trop dire. Notion imprécise et élastique, elle devenait, en fait, un jugement de valeur conservateur. (...)

J'essayai de persuader l'administrateur de la Sûreté de remplacer ce critère désuet de « subversion » par celui de « prévention de la violence », d'où qu'elle vienne. Il refusa sous prétexte que j'éliminerais aussi le concept de « complot contre l'État », comme si un vrai complot (il n'y en a jamais eu en Belgique) était dissociable du délit de préparation à l'usage des armes. Mon idée de la « prévention de la violence » suffisait donc pour contrer aussi le complot.

Le temps de la décantation n'est-il pas venu ? À quoi sert la Sûreté ? interroge Louis Tobback, ministre de l'Intérieur. La gendarmerie lui suffit. L'armée a toujours son service de contre-espionnage. Il ne lui faut rien de plus. Les « gladiateurs » su Shape ne servent plus à rien. À moins que, faute d'ennemis à l'Est, ils ne se croient utiles à la pérennité politique de l'atlantisme ?

« Gladiateurs et subversion », dans « Le Vif », 23 novembre 1990

SYNDICALISME

Les syndicats vont défendre des droits acquis devant le vide. C'est une situation qui devient kafkaïenne ! On revendique à l'égard du vide comme si on se trouvait toujours en face d'un patronat gorgé de richesses et de profits, celui auquel on a arraché des avantages pendant un siècle de « luttes ouvrières ». On ne s'aperçoit pas que ce patronat est en faillite, que les caisses de l'État sont vides, que celles de l'ONSS et des Pensions sont en train de se vider ! Les dirigeants syndicaux le savent, mais sur leur lancée revendicatrice, subissent une déformation mentale telle qu'ils ne peuvent plus arrêter la machine. Elle fait partie de leur psychologie. S'ils ne revendiquaient plus, ils n'existeraient plus.

Ils s'agitent donc pour justifier leur existence et non plus pour atteindre des objectifs qu'ils savent n'être plus susceptibles d'être atteints.

« Spécial », 4 avril 1980

Ce faible État belge a lâché tant de lest à « la rue » en un demi-siècle qu'il est devenu l'un des plus endettés parmi les pays industrialisés, au point d'être acculé à des contraintes douloureuses pour continuer à faire partie de cette Europe dont il ne peut se dissocier sous peine de suicide. (...)

À entendre les propos orduriers tenus dans la rue, le 27 septembre dernier, par certains professeurs, on peut se demander quelles sortes d'éducation et de formation ces personnes-là sont capables de donner à leurs élèves ! Ce qu'on pourrait pardonner à un ignorant grossier, on ne peut l'admettre d'un enseignant. (...)

Mettons les points sur les « i » : la manifestation dont je souligne la légitimité, n'est qu'un préambule. Suit la fameuse « épreuve de force ». Cela signifie en clair que des piquets de grève se donnent le droit de fermer les écoles et d'empêcher ainsi par la force collègues, parents et enfants d'y pénétrer. Nous ne sommes plus à l'époque de « Germinal » ou de l'abbé Daens. (...) Au nom de quelle démocratie une telle minorité se donne-t-elle le droit de paralyser la fonction enseignante ? (...)

Le syndicalisme, en général, refuse d'ailleurs cyniquement toute responsabilité juridiquement organisée. Associations de pur fait, les syndicats n'existent pas en droit. On ne peut donc mettre en cause leurs actes devant les tribunaux. Si les juges commencent à renâcler et ébauchent par jurisprudence un commencement de droit de la responsabilité, ne serait-ce qu'en référé en raison de l'urgence, les syndicats subliment et dogmatisent leur irresponsabilité en hurlant à l'atteinte aux libertés constitutionnelles que leur comportement dans « l'action directe » consiste précisément à piétiner.

« Loi du Parlement, loi de la rue », dans « Le Vif / L'Express », 6 octobre 1995

SYSTÈME PÉNITENTIAIRE

Posons franchement le problème. Au nom de quoi notre droit interdit-il au détenu de mettre fin à ses jours. ? Quelle loi lui prescrit de vivre malgré lui et jusqu'à l'absurde, entre quatre murs ? (...)

Lorsque l'administration pénitentiaire apporte tous ses soins à empêcher le suicide des détenus, elle continue à se plier, qu'elle le veuille ou non, aux ukases d'une morale dépassée. Il faut opter à la fois contre la cruauté, même mentale, à l'égard des criminels et pour le maximum de protection de la vie des innocents. Sans nier la difficulté de respecter ces deux impératifs, ils sont tous deux une exigence d'une civilisation raffinée.

« Germes et bois morts dans la société politique contemporaine », Éd. Rossel, Bruxelles, 1981

UNIVERSITÉ

C'est la fonction de « professeur-conférencier » qui doit subir la mutation la plus révolutionnaire. La fonction actuelle disparaîtrait pour faire place à des auteurs de cours écrits (annuellement mis à jour) et enregistrés en vidéocassettes, agréés sur le plan scientifique par les facultés concernées. Les facultés peuvent agréer plusieurs auteurs pour le même cours. Les étudiants auraient le choix. La présence dans les auditoriums devient inutile. Les droits d'auteur rémunèrent les intéressés et sont payés par l'État, la participation des étudiants ne dépassant pas globalement leurs charges financières actuelles. (...) Les professeurs-conférenciers en vidéocassettes peuvent évidemment exercer une autre profession ainsi que les interrogateurs.

Les étudiants ne fréquentent les locaux universitaires que pour consulter les bibliothèques, les centres informatisés de documentation, les laboratoires, les séminaires de recherche et d'exercice, etc.

Les cours lus et entendus, on peut toujours organiser des rencontres entre les auteurs-conférenciers et les étudiants : dialogue, questions-réponses, discussions.

Les étudiants passent leurs épreuves dans l'ordre déterminé par les facultés mais reçoivent un certificat de réussite, cours par cours ; ils reçoivent leur diplôme quand l'ensemble des certificats requis est réuni.

C'est la fin des professeurs soporifiques, des interrogateurs maladroits et inaptes en docimologie (aussi bien dans le sens du massacre que du laxisme), la fin de l'universitaire-fonctionnaire à vie, des « satrapes » abusifs et tyranniques. La présence permanente et continue de l'étudiant dans la ville universitaire n'est plus indispensable. La recherche scientifique est financièrement privilégiée.

« L'avenir de l'université », dans « Pourquoi Pas ? », 24 septembre 1986

WALLONIE

Il n'y a pas de culture wallonne. La culture wallonne, c'est la culture française car nous sommes, nous les Wallons, une fraction de l'État hors de la République française.

Propos tenus à l'Alliance française de Hesbaye-Meuse-Condroz, en mars 1985

Je dis non au wallonisme « d'a mon nos autes ». Il y a une identité française de la Wallonie et non une identité wallonne. Il ne faut pas confondre une culture et une guindaille. (...) Je ne veux pas être un Wallon bretonnant de Liège.

Soirée organisée par la section belge de l'Union internationale des journalistes et de la presse de langue française, 17 octobre 1985

Je ne serai pas l'homme du « los van Frankrijk » wallon.

« La Libre Belgique », 21 février 1989

On avait voulu, à grand coups d'exemples édifiants, de Rubens à Maeterlinck, nous fabriquer une « culture belge ». Si l'on s'en tient aux citations des grandes œuvres et des bons auteurs, c'est la déroute immédiate : Grétry et César Franck sont de grands compositeurs... français. Georges Simenon, Charles Plisnier, Henri Michaux, Alexis Curvers illustrent la littérature... française. Félicien Rops fuit sa ville natale (Namur !) pour devenir l'ami des poètes maudits à... Paris ! Et

Jacques Brel, Bruxellois, issu d'une famille flamande francisée, échoue complètement dans sa ville natale et ne doit son succès international qu'à son lancement à l'Olympia... qui n'est pas installé à Namur. (...) La Wallonie est une terre romane de langue française. Si on sort de cette évidence, on est voué à une affolante médiocrité faite d'allergie jalouse à l'égard de Bruxelles francophone et, surtout, de peur panique et du sentiment d'infériorité à l'égard de la France et de « l'abominable suffisance parisienne ».

« Mouvement wallon : débat culturel ? », dans « Le Vif/L'Express », 14 avril 1989

Rien de ce qui se passe en France ne nous est étranger. (...) La géographie, la langue et les mœurs ont, depuis des siècles, créé une osmose entre les Wallons et les francophones du Nord qui n'existe pas au même degré avec les voisins les plus proches, allemands, hollandais et anglais. Cette réalité de fait ne résulte d'aucun décret, d'aucune volonté délibérée. La fixation de la frontière sud est le produit des aléas de plusieurs siècles de guerres et de traités auxquels les populations concernées n'ont jamais eu aucune part. (...) pas un centimètre de cette frontière n'a de sens, ni géographique, ni humain, ni économique. Cette frontière est purement politique : c'est une arête d'un État belge surtout voulu par les autres. Aujourd'hui, elle n'est même plus monétaire. (...) Si d'aventure les Flamands mettaient fin à l'existence de la Belgique par une déclaration unilatérale d'indépendance, avec une crise brutale due au refus des Bruxellois d'être des « nationalistes flamands », ne serait-il pas préférable d'être intégrés ou associés chacun à sa manière dans l'Hexagone et d'être finalement Français à part entière ? Notre assimilation en un ou deux temps ne se heurterait à aucun obstacle majeur. Il suffirait d'achever l'osmose naturelle.

« Achever l'osmose naturelle », dans « Le Soir », 19 avril 2002

La notion de Wallonie n'a été inventée qu'au milieu du XIX^e siècle, même si le mot « Wallon » remonte à la nuit des temps, de la racine « Wahl », germanique, qui veut dire « population romanisée ». (...) Les Belges francophones, qui détestent le mouvement flamand, ne le comprennent pas, ne connaissent pas ses origines, son fondement populaire, doivent sortir de leur aveuglement... Il n'y a pas de

« drapeau belge », pas davantage, je l'ai dit, de nationalisme wallon. Il faut donc qu'ils cherchent une solution. Il n'y en a qu'une...

Il n'y a plus qu'une issue, à laquelle les politiques ne se résolvent pas : devenir une région de France, graduellement. Quel est l'intérêt à vouloir un gouvernement belge ? C'est que cela fournit un grand nombre d'emplois, de ministres, et de cabinets ministériels. Alors, on tire sur la corde.

« Le Soir », 6 août 2011

REPÈRES BIOGRAPHIQUES DE FRANCOIS PERIN

Naissance à Liège, le 31 janvier 1921. Décès à Liège, le 26 septembre 2013.

A. Sur le plan professionnel

Sorti de la Faculté de Droit de l'Université de Liège en 1946.

Après un stage assez court (1946–1948) comme fonctionnaire au ministère de l'Intérieur, est nommé, après examen, substitut de l'Auditeur général au Conseil d'État (1948–1962).

Est nommé assistant à temps partiel de Walter Ganshof van der Meersch, Professeur de Droit public à l'Université Libre de Bruxelles (1954–1958).

Est nommé chargé de cours à la Faculté de Droit de l'Université de Liège en 1958 et professeur ordinaire en 1968.

Est admis à l'éméritat en 1986.

B. Sur le plan politique

Membre du Parti socialiste de 1943 à 1964.

Chef de cabinet adjoint de Pierre Vermeulen, Ministre de l'Intérieur, de 1954 à 1957.

Rapporteur sur l'organisation du fédéralisme au premier Congrès du Mouvement Populaire Wallon (MPW), le 18 novembre 1961.

Rompt avec le PSB au lendemain du Congrès de décembre 1964, qui décrète l'incompatibilité entre la qualité de membre du parti et la fonction de dirigeant du MPW.

Elu député aux élections du 23 mai 1965, sous l'étiquette du Parti Wallon des Travailleurs (PWT).

Après les élections de 1965, fusionne son organisation politique avec le Front Wallon, créé par le député Robert Moreau à Charleroi, et avec les organisations politiques similaires des autres arrondissements wallons. La fusion porte le nom de Parti Wallon.

En 1968, dans la foulée de « l'affaire de Louvain », cette formation est entièrement remaniée et élargie grâce à la collaboration de personnalités au premier rang desquelles on trouve l'ancien Premier ministre Jean Duvieusart. Ainsi naît le Rassemblement Wallon (RW), qui se jumelle avec le Front Démocratique des Bruxellois Francophones (FDF) en juin 1968.

Réélu député aux élections du 31 mars 1968, sous l'étiquette RW.

Élu conseiller communal de Liège aux élections du 6 juin 1971. Démissionne de son mandat le 19 mars 1973.

Président du Rassemblement Wallon du 9 juin 1968 au 11 juin 1974.

Ministre de la Réforme des Institutions dans le gouvernement Tindemans II (11 juin 1974 – démission personnelle le 9 décembre 1976).

Rupture avec le Rassemblement Wallon à la suite du « virage à gauche » négocié par Paul-Henry Gendebien en vue du Congrès du 4 décembre 1976.

Cofondateur du Parti des Réformes et de la Liberté, Wallon (PRLW) en novembre 1976 (la naissance officielle du parti sera actée par le Congrès de Liège du 15 janvier 1977).

Membre coopté au Sénat, le 11 mai 1977.

Sénateur élu directement dans l'arrondissement de Liège, le 17 décembre 1978.

Démission du Sénat, le 26 mars 1980. Motif invoqué : le nationalisme flamand, la partitocratie et la surpuissance syndicale ne rendent plus l'Etat belge crédible.

Démission du PRL, le 11 juin 1985, à la suite d'un différend avec Jean Gol.

Adhésion, en février 2002, au Rassemblement Wallonie-France et Bruxelles-France, présidé par Paul-Henry Gendebien.

Candidat sur la liste RWF (Rassemblement Wallonie-France) pour les élections provinciales du 8 octobre 2006 à Liège

C. Principaux ouvrages publiés

« La Démocratie enrayée – Essai sur le régime parlementaire belge de 1918 à 1958 », Institut belge de science politique, Bruxelles, 1960.

« Les Institutions politiques du Congo indépendant au 30 juin 1960 », Préface de Henri Rolin, Institut politique congolais de Léopoldville, 1960.

« La Belgique au défi – Flamands et Wallons à la recherche d'un État », Imprimerie coopérative, Huy, 1962.

« La décision politique en Belgique », Librairie Armand Colin, Paris, 1965. Ouvrage collectif du Centre de recherche et d'information socio-politiques, codirection avec Jean Meynaud, professeur à l'Université de

Lausanne, et Jean Ladrière, professeur à l'Université catholique de Louvain.

« Le régionalisme dans l'intégration européenne », Editions UGA – Heule – Bruxelles – Namur, Université internationale de Sciences comparées de Luxembourg, Centre international d'études et de recherches européennes – cours professé oralement en 1967 et édité - remanié - en 1969.

« Germes et bois morts dans la société politique contemporaine », Éditions Rossel, Bruxelles, 1981.

« Histoire d'une nation introuvable », Éditions Paul Legrain, Bruxelles, 1988.

« Franc-parler, témoignage sur la double crise du christianisme et du rationalisme », Éditions Quorum, Ottignies L.L.N., 1996.

« Tabous, chemins croisés », Éditions du Céfal, Liège, 2001. Construit comme un « dictionnaire des tabous », cet ouvrage porte la signature de Georges Pholien et de François Perin. Chacun, à tour de rôle, propose son analyse de thèmes fondamentaux ou d'opinions très largement répandues.

D. Divers

Auteur de « Les invités du Docteur Klaust », fantasmagorie en quatre tableaux créée au Théâtre Arlequin de Liège, le 6 novembre 1998.

Auteur de « Double jeu », drame en quatre actes et un prologue, créé au Trocadéro de Liège, le 1^{er} mars 2002, par le Théâtre Arlequin.